



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 12 octobre 2016
(OR. en)**

**7621/16
ADD 5**

**Dossier interinstitutionnel:
2016/0091 (NLE)**

**WTO 84
SERVICES 9
COLAC 23**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Protocole d'adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6403 91 11	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 91 13	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes (sauf chaussures des n °6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 91 16	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf chaussures des n °6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 91 18	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf chaussures des n °6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 91 91	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 91 93	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes (sauf chaussures des n °6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 91 96	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf chaussures des n °6403 11 00 à 6403 40 00 et 6403 90 16)	8	0
6403 91 98	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf chaussures des n °6403 11 00 à 6403 40 00 et 6403 91 18)	5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6403 99 05	Chaussures à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois (ne couvrant pas la cheville, sans semelles intérieures et sans coquille de protection de métal à l'avant)	8	0
6403 99 11	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claqué étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, > 3 cm	8	0
6403 99 31	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claqué étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 99 33	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claqué étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm (sauf chaussures des n °6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 99 36	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claqué étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf chaussures des n °6403 11 00 à 6403 40 00)	8	0
6403 99 38	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claqué étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y compris la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf chaussures des n °6403 11 00 à 6403 40 00)	5	0
6403 99 50	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville, sans claqué constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 99 91	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur < 24 cm (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claqué ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6403 99 93	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matières plastiques ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel et semelles intérieures de longueur \geq 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claque ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	8	0
6403 99 96	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, ne couvrant pas la cheville, semelles intérieures de longueur \geq 24 cm, pour hommes (sauf des n ^{os} 6403 11 00 à 6403 40 00, 6403 99 11, 6403 99 36 et 6403 99 50)	8	0
6403 99 98	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel et semelles intérieures de longueur \geq 24 cm, pour femmes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claque ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	7	0
6404 11 00	Chaussures de sport, y compris chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles	16,9	0
6404 19 10	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (sauf chaussures dites de tennis, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)	16,9	0
6404 19 90	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur, chaussures de sport, y compris les chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)	17	0
6404 20 10	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur et chaussures ayant le caractère de jouets)	17	0
6404 20 90	Chaussures, à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur et chaussures ayant le caractère de jouets)	17	0
6405 10 00	Chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en cuir naturel et sauf chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)	3,5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6405 20 10	Chaussures à semelles extérieures en bois ou en liège et à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)	3,5	0
6405 20 91	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	4	0
6405 20 99	Chaussures à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué, bois ou liège, sauf chaussures d'intérieur, d'orthopédie, ou ayant le caractère de jouets)	4	0
6405 90 10	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)	17	0
6405 90 90	Chaussures à semelles extérieures en bois, liège, ficelle ou corde, carton, pelleteries naturelles, tissus, feutre, non tissés, linoléum, raphia, paille, luffa, etc., et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)	4	0
6406 10 11	Dessus de chaussures, y compris les dessus, même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures, en cuir naturel	3	0
6406 10 19	Parties de dessus de chaussures en cuir naturel (sauf contreforts et bouts durs)	3	0
6406 10 90	Dessus de chaussures, y compris les dessus, même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures et leurs parties (sauf contreforts et bouts durs et les parties en général en cuir naturel ou en amiante)	3	0
6406 20 10	Semelles extérieures et talons de chaussures, en caoutchouc	3	0
6406 20 90	Semelles extérieures et talons de chaussures en matière plastique	3	0
6406 91 00	Parties de chaussures en bois	3	0
6406 99 10	Guêtres, jambières et similaires, et leurs parties	3	0
6406 99 30	Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures (sauf en amiante et sauf fixés à des semelles extérieures)	3	0
6406 99 50	Semelles intérieures, talonnettes et autres accessoires de chaussures amovibles	3	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6406 99 60	Semelles extérieures pour chaussures, en cuir naturel ou reconstitué	3	0
6406 99 80	Parties de chaussures (à l'exclusion des parties en bois ou en amiante, des talons en caoutchouc ou en matière plastique, des semelles extérieures en cuir naturel, en cuir reconstitué, en caoutchouc ou en matière plastique et des dessus, même fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures, mais dépourvus de semelle extérieure et leurs parties)	3	0
6501 00 00	Cloches non dressées - mises en forme - ni tournurées - mises en tournure -, en feutre, plateaux – disques -, manchons – cylindres - même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	2,7	0
6502 00 00	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières (sauf dressées - mises en forme -, tournurées - mises en tournure -, ou garnies)	exemption	0
6504 00 00	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis (sauf coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	exemption	0
6505 10 00	Résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis	2,7	0
6505 90 05	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (sauf ceux fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	5,7	0
6505 90 10	Bérets, bonnets, calottes, fez, chéchias et coiffures similaires sans visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (à l'exclusion des articles ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	2,7	0
6505 90 30	Casquettes, képis et coiffures similaires comportant une visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, feutre ou autres produits textiles, en pièces mais non en bandes, même garnis (sauf ceux ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	2,7	0
6505 90 80	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces mais non en bandes, même garnis (sauf en feutre de poils ou de laine et poils et sauf articles pour carnaval ou pour animaux, articles ayant le caractère de jouets, résilles et filets à cheveux, bérets, bonnets, calottes, fez, chéchias et coiffures similaires, casquettes, képis et coiffures similaires comportant une visière)	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6506 10 10	Coiffures de sécurité, même garnies, en matière plastique	2,7	0
6506 10 80	Coiffures de sécurité, même garnies (à l'exclusion des articles en matières plastiques)	2,7	0
6506 91 00	Bonnets de bain, capuchons et autres coiffures, même garnis, en caoutchouc ou en matière plastique (à l'exclusion des coiffures de sécurité et des coiffures ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	2,7	0
6506 99 10	Chapeaux et autres coiffures en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (sauf en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles et ceux fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	5,7	0
6506 99 90	Chapeaux et autres coiffures, même garnis, n.d.a.	2,7	0
6507 00 00	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie (sauf les bandeaux utilisés par les sportifs comme protection contre les gouttes de transpiration, en bonneterie)	2,7	0
6601 10 00	Parasols de jardin et articles similaires (sauf tentes de plage)	4,7	0
6601 91 00	Parapluies, y compris les parapluies-cannes et ombrelles, à mât ou à manche télescopique (sauf jouets d'enfants)	4,7	0
6601 99 11	Parapluies, ombrelles et parasols, y compris les parapluies-cannes, avec couverture en tissus de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des parasols de jardin et articles similaires, des articles ayant le caractère de jouets d'enfants et des articles à mât ou manche télescopique)	4,7	0
6601 99 19	Parapluies, ombrelles et parasols, y compris les parapluies-cannes, avec couverture en tissus de matières textiles (à l'exclusion des parasols de jardin et articles similaires, des articles à mât ou manche télescopique, des articles ayant le caractère de jouets d'enfants et des articles avec couverture en tissus de fibres synthétiques ou artificielles)	4,7	0
6601 99 90	Parapluies, ombrelles et parasols, y compris les parapluies-cannes (à l'exclusion des parasols de jardin et articles similaires, des articles ayant le caractère de jouets d'enfants, des articles à mât ou manche télescopique et des articles avec couverture en tissus de matières textiles)	4,7	0
6602 00 00	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires (sauf cannes-mesures, béquilles, cannes ayant le caractère d'armes et cannes de sport)	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6603 20 00	Montures assemblées, même avec mâts ou manches, reconnaissables comme étant destinées aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601	5,2	0
6603 90 10	Poignées et pommeaux reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires du n° 6602	2,7	0
6603 90 90	Parties, garnitures et accessoires reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles et parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires du n° 6602 (sauf poignées et pommeaux et sauf montures assemblées même avec mâts ou manches)	5	0
6701 00 00	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (autres que les produits des peaux et autres parties d'oiseaux du n° 0505, les tuyaux et tiges de plumes travaillés, les chaussures et coiffures, les articles de literie et articles similaires du n° 9404, les jouets, jeux, engins sportifs et articles de collection)	2,7	0
6702 10 00	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y compris leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés similaires, en matières plastiques	4,7	0
6702 90 00	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y compris leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés similaires (autres qu'en matière plastique)	4,7	0
6703 00 00	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires (sauf tresses en cheveux naturels, bruts, même lavés et dégraissés, sinon non traités)	1,7	0
6704 11 00	Perruques complètes en matières textiles synthétiques	2,2	0
6704 19 00	Barbes, sourcils, cils, mèches et articles similaires, en matières textiles synthétiques (sauf perruques complètes)	2,2	0
6704 20 00	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles similaires, en cheveux; ouvrages en cheveux n.d.a.	2,2	0
6704 90 00	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles similaires, en poils ou matières textiles (sauf matières textiles synthétiques)	2,2	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6801 00 00	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	exemption	0
6802 10 00	Carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles travaillées, y compris l'ardoise, pour mosaïques et ouvrages analogues, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y compris l'ardoise, colorés artificiellement	exemption	0
6802 21 00	Marbre, travertin et albâtre, ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 6802 10 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 23 00	Granit et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 6802 10 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 29 00	Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simplement taillées ou sciées et à surface plane ou unie (sauf le marbre, le travertin, l'albâtre, le granit et l'ardoise, celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'exclusion des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 6802 10 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 91 10	Albâtre de toute forme, poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté (sauf carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802 10; bijoux de fantaisie; appareils d'horlogerie et d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 91 90	Marbre, travertin et albâtre, de toute forme, polis, décorés ou autrement travaillés; ouvrages sculptés en marbre, en travertin et en albâtre (sauf albâtre poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté; carreaux, cubes, dés et articles similaires du 6802 10; bijoux de fantaisie; articles d'horlogerie et d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6802 92 10	Pierres calcaires autres que le marbre, le travertin et l'albâtre, de toute forme, polies, décorées ou autrement travaillées, mais non sculptées (sauf carreaux, cubes, dés et articles similaires du 6802 10; bijoux de fantaisie; appareils d'horlogerie et d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 92 90	Pierres calcaires autres que le marbre, le travertin ou l'albâtre, de toute forme, polies, décorées ou autrement travaillées, sculptées; ouvrages sculptés en pierres calcaires (sauf carreaux, cubes, dés et articles similaires du 6802 10; bijoux de fantaisie; appareils d'horlogerie et d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	1,7	0
6802 93 10	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté, d'un poids net ≥ 10 kg (sauf pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	exemption	0
6802 93 90	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, d'un poids net < 10 kg; ouvrage de sculpture en granit (sauf ouvrages du 6802 10; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	1,7	0
6802 99 10	Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit et l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées mais non sculptées, d'un poids net ≥ 10 kg (sauf articles en basalte fondu; articles en stéatite céramique; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	exemption	0
6802 99 90	Pierres de taille ou de construction (sauf pierres calcaires, granit et ardoise), de toutes formes, polies, décorées ou autrement travaillées, d'un poids net < 10 kg; sculptures réalisées à partir de ces pierres (sauf ouvrages du 6802 10; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; boutons; bijouterie de fantaisie; appareils d'horlogerie ou d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	1,7	0
6803 00 10	Ardoise travaillée, pour toitures ou façades	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6803 00 90	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée - ardoisine - (sauf grains, granulés, éclats et poudres d'ardoise; pierres pour mosaïques et analogues; crayons d'ardoise, tableaux en ardoise prêts à l'emploi et ardoises pour l'écriture et le dessin; ardoises pour toitures ou façades)	1,7	0
6804 10 00	Meules à moudre ou à défibrer (sans bâtis), en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique	exemption	0
6804 21 00	Meules et articles similaires, sans bâtis, à aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner en diamants naturels ou synthétiques agglomérés (sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main et sauf meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	1,7	0
6804 22 12	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en résines synthétiques, non renforcés (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, et les meules, etc. spécialement travaillée pour fraises de dentiste)	exemption	0
6804 22 18	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant, en résines synthétiques, renforcés (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	exemption	0
6804 22 30	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en substances céramiques ou en silicates (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	exemption	0
6804 22 50	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés avec un agglomérant autre que la résine synthétique, des substances céramiques ou des silicates (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6804 22 90	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, la pierre ponce parfumée, et les meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	exemption	0
6804 23 00	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en pierres naturelles (sauf en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique, sauf la pierre ponce parfumée et sauf pierres à aiguiser et à polir à la main et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	exemption	0
6804 30 00	Pierres à aiguiser ou à polir à la main	exemption	0
6805 10 00	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur fond en matières textiles seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	1,7	0
6805 20 00	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	1,7	0
6805 30 10	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur fond en matières textiles combinés avec du papier ou du carton, même découpés, cousus ou autrement assemblés	1,7	0
6805 30 20	Abrasifs naturels ou artificiels, en poudre ou en grains, même découpés, cousus ou autrement assemblés, appliqués sur fibre vulcanisée	1,7	0
6805 30 80	Abrasifs naturels ou artificiels, en poudre ou en grains, même découpés, cousus ou autrement assemblés (à l'exclusion des articles appliqués sur tissus en matières textiles seulement, des articles appliqués sur papier ou carton seulement, des articles appliqués sur fibre vulcanisée et des articles appliqués sur tissus en matières textiles combinés avec du papier ou du carton)	1,7	0
6806 10 00	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6806 20 10	Argiles expansées	exemption	0
6806 20 90	Vermiculite expansée, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux (autres qu'argiles expansées)	exemption	0
6806 90 00	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires; articles en céramique)	exemption	0
6807 10 10	Articles de revêtement, en asphalte ou en produits similaires, en rouleaux	exemption	0
6807 10 90	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires, p.ex. poix de pétrole, brais, en rouleaux (à l'exclusion des articles de revêtement)	exemption	0
6807 90 00	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires, p.ex. poix de pétrole, brais (autres qu'en rouleaux)	exemption	0
6808 00 00	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (sauf articles en amiante-ciment, cellulose-ciment et produits similaires)	1,7	0
6809 11 00	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés, revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement (sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	1,7	0
6809 19 00	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés (sauf revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement et sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6809 90 00	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre (sauf plâtre en bandes et attelles en plâtre pour le traitement de fractures des os; cloisons légères ou ouvrages à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à liaison en plâtre; modèles anatomiques et autres à des fins de démonstration; planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés)	1,7	0
6810 11 10	Blocs et briques pour la construction, en béton léger à base de pierre ponce - bimsbies -, de scories granulées, etc.	1,7	0
6810 11 90	Blocs et briques pour la construction, en ciment, béton lourd ou pierre artificielle, même armés (sauf béton léger à base de pierre ponce - bimsbies -, de scories granulées, etc.)	1,7	0
6810 19 10	Tuiles en ciment, béton ou pierre artificielle	1,7	0
6810 19 31	Carreaux en béton, même armés	1,7	0
6810 19 39	Carreaux en ciment ou en pierre artificielle, même armés	1,7	0
6810 19 90	Dalles et articles similaires en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction, tuiles et carreaux)	1,7	0
6810 91 10	Éléments de planchers, préfabriqués, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	1,7	0
6810 91 90	Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés (à l'exclusion des éléments de planchers)	1,7	0
6810 99 00	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés (sauf éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil; tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires)	1,7	0
6811 40 00	Ouvrages en cellulose-ciment ou similaires, contenant de l'amiante	1,7	0
6811 81 00	Plaques ondulées en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6811 82 10	Ardoises en cellulose-ciment ou similaires pour le revêtement de toitures ou des façades, dont les dimensions ne dépassent pas 40 cm x 60 cm, ne contenant pas d'amiante (sauf plaques ondulées)	1,7	0
6811 82 90	Plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires, en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques ondulées et des ardoises pour le revêtement des toitures ou des façades dont les dimensions ne dépassent pas 40 cm x 60 cm)	1,7	0
6811 83 00	Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie, en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas de l'amiante	1,7	0
6811 89 00	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (sauf tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie et sauf plaques, y compris les plaques ondulées, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires)	1,7	0
6812 80 10	Amiante crocidolite (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium	1,7	0
6812 80 90	Ouvrages en amiante crocidolite ou en mélanges d'amiante crocidolite (p.ex. fils cordes, cordons, tissus, joints), même armés (sauf amiante crocidolite (asbeste) travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium; ouvrages en amiante crocidolite ciment; garnitures de friction à base d'amiante crocidolite (asbeste))	3,7	0
6812 91 00	Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf en amiante crocidolite)	3,7	0
6812 92 00	Papiers, cartons et feutres, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf à teneur en poids d'amiante < 35 % et en amiante crocidolite)	3,7	0
6812 93 00	Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentés en rouleaux (sauf en amiante crocidolite)	3,7	0
6812 99 10	Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf en amiante crocidolite)	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6812 99 90	Ouvrages en ces mélanges ou en amiante (p.ex. fils cordes, cordons, tissus, joints), même armés (sauf en amiante crocidolite; amiante (asbeste) travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux; papiers, cartons et feutres; vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures; ouvrages en amiante-ciment; garnitures de friction à base d'amiante (asbeste))	3,7	0
6813 20 00	Garnitures de friction (p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes), pour embrayages ou autres organes de frottement, à base d'amiante, d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières, contenant de l'amiante (sauf garnitures et plaquettes de freins)	2,7	0
6813 81 00	Garnitures de freins et plaquettes de freins, à base d'amiante, d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières, ne contenant pas d'amiante	2,7	0
6813 89 00	Garnitures de friction (p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes), pour embrayages ou autres organes de frottement, à base d'amiante, d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières, ne contenant pas d'amiante (sauf garnitures et plaquettes de freins)	2,7	0
6814 10 00	Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, carton ou autres matières, en rouleaux ou simplement découpées en carrés ou en rectangles	1,7	0
6814 90 00	Mica travaillé et ouvrages en mica (sauf isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques; lunettes de protection en mica et verre à cet effet; mica sous forme de décorations pour sapin de Noël; plaques, feuilles ou bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support)	1,7	0
6815 10 10	Fibres de carbone et ouvrages en fibres de carbone (à l'exclusion des articles pour usages électriques)	exemption	0
6815 10 90	Ouvrages en graphite ou en autre carbone (à l'exclusion des articles pour usages électriques, des fibres de carbone et des ouvrages en fibres de carbone)	exemption	0
6815 20 00	Ouvrages en tourbe (sauf produits en matières textiles en fibres de tourbe)	exemption	0
6815 91 00	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales n.d.a. et contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6815 99 10	Ouvrages en matières minérales réfractaires, agglomérées par un liant chimique, non cuits, n.d.a.	exemption	0
6815 99 90	Ouvrages en pierres ou autres matières minérales n.d.a. (sauf contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite et sauf ouvrages en graphite, en autre carbone ou en matières réfractaires agglomérées par un liant chimique)	exemption	0
6901 00 00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques, en farines siliceuses fossiles (p.ex. kieselguhr, tripolite, diatomite) ou en terres siliceuses analogues	2	0
6902 10 00	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃ > 50 %	2	0
6902 20 10	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, teneur en poids en silice (SiO ₂) ≥ 93 % (autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	2	0
6902 20 91	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃) > 7 %, mais < 45 %, mais ensemble avec la silice (SiO ₂) > 50 %	2	0
6902 20 99	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃), en silice (SiO ₂) ou en mélange ou combinaison de ces produits, > 50 % (autres qu'avec une teneur en poids en silice ≥ 93 % ou une teneur en poids en alumine > 7 % mais < 45 %, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terre siliceuses analogues)	2	0
6902 90 00	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires (autres qu'avec une teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃ > 50 % ou avec une teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃), en silice (SiO ₂) ou en mélange ou combinaison de ces matières > 50 %, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	2	0
6903 10 00	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en graphite ou en autre carbone, même mélangés > 50 % (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6903 20 10	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en alumine (Al_2O_3) < 45 % et une teneur totale en alumine et silice (SiO_2) > 50 % (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	5	0
6903 20 90	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires, à teneur en poids en alumine (Al_2O_3) \geq 45 % et une teneur totale en alumine et silice (SiO_2) > 50 % (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	5	0
6903 90 10	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires, contenant en poids plus de 25 % mais 50 % ou moins de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits (à l'exclusion des briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires)	5	0
6903 90 90	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires (à l'exclusion des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des articles du n° 6902 et des articles des n°s 6903 10 00 et 6903 90 10, c'est-à-dire contenant du carbone, de l'alumine ou du silice)	5	0
6904 10 00	Briques de construction (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et que les briques réfractaires du n° 6902)	2	0
6904 90 00	Hourdis, cache-poutrelles et articles similaires en céramique (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf les briques réfractaires du n° 6902, les carreaux, pavés en pierre calcinée, les dalles de pavement et de revêtement des n°s 6907 et 6908 et sauf les briques de construction)	2	0
6905 10 00	Tuiles	exemption	0
6905 90 00	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques et autres poteries de bâtiment, en céramique (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques de construction et sauf tuyaux et autres pièces de construction pour canalisation et objectifs similaires et sauf tuiles)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6906 00 00	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles céramiques réfractaires; conduits de fumée; tuyaux spécialement conçus pour laboratoires; gaines isolantes, leurs pièces de raccord et autres accessoires de tuyauterie à usage électrotechnique)	exemption	0
6907 10 00	Carreaux, cubes, dés et articles similaires, en céramique, pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, même sur support	5	0
6907 90 10	Carreaux doubles du type "Spaltplatten", en céramique, non vernissés ni émaillés	5	0
6907 90 91	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en grès, non vernissés ni émaillés (sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation ou carreaux spéciaux de faïence pour poêle)	5	0
6907 90 93	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en faïence ou en poterie fine, non vernissés ni émaillés (sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation ou carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6907 90 99	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en céramique, non vernissés ni émaillés (sauf en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf articles céramiques réfractaires, articles en grès, faïence ou poterie fine, carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et sauf carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6908 10 10	Carreaux, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en terre commune, vernissés ou émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté < 7 cm, même sur support	7	0
6908 10 90	Carreaux, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés ou émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté < 7 cm, même sur support (à l'exclusion des articles en terre commune)	7	0
6908 90 11	Carreaux doubles du type "Spaltplatten", en terre commune, vernissés ou émaillés	6	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6908 90 21	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en terre commune, vernissés ou émaillés, dont la plus grande épaisseur ≤ 15 mm (à l'exclusion des carreaux doubles du type "Spaltplatten", des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation et des carreaux spéciaux pour poêles)	5	0
6908 90 29	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en terre commune, vernissés ou émaillés, dont la plus grande épaisseur > 15 mm (à l'exclusion des carreaux doubles du type "Spaltplatten", des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation et des carreaux spéciaux pour poêles)	5	0
6908 90 31	Carreaux doubles du type "Spaltplatten", en céramique, vernissés ou émaillés (autres qu'en terre commune)	5	0
6908 90 51	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés, superficie ≤ 90 cm ² (autres qu'en terre commune et sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objet d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	7	0
6908 90 91	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en grès, vernissés ou émaillés, superficie > 90 cm ² (sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6908 90 93	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en faïence ou en poterie fine, vernissés ou émaillés, superficie > 90 cm ² (sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6908 90 99	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés, superficie > 90 cm ² (sauf en terre commune, en grès, en faïence ou en poterie fine et sauf carreaux doubles du type "Spaltplatten", carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	5	0
6909 11 00	Appareils et articles en porcelaine, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	5	0
6909 12 00	Articles céramiques ayant une dureté équivalente à 9 ou plus sur l'échelle de Mohs, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles en porcelaine, céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6909 19 00	Appareils et articles en céramique, pour usages chimiques ou autres usages techniques (autres qu'en porcelaine et sauf articles ayant une dureté équivalente à 9 ou plus sur l'échelle de Mohs, meules, pierres à polir et à aiguiser et autres articles similaires du n° 6804, articles céramiques réfractaires, appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	5	0
6909 90 00	Auges, bacs et récipients similaires en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage en céramique (sauf éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, cruches et jarres de magasin et articles de ménage)	5	0
6910 10 00	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en porcelaine (sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7	0
6910 90 00	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires en céramique (autres qu'en porcelaine et sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7	0
6911 10 00	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (sauf objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12	0
6911 90 00	Vaisselle et autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette en porcelaine (sauf articles pour le service de table ou de cuisine; baignoires, éviers et autres appareils fixes similaires; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café ou à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	12	0
6912 00 10	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en terre commune (sauf statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
6912 00 30	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en grès (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	5,5	0
6912 00 50	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en faïence ou en poterie fine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes similaires; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	9	0
6912 00 90	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique (sauf baignoires, éviers et appareils fixes similaires; objets d'ornementation; cruchons, touries et récipients similaires de transport ou d'emballage; moulins à café et à épices avec récipients en céramique et parties travaillantes en métal; articles en porcelaine, terre commune, grès cérame, faïence ou poterie fine)	7	0
6913 10 00	Statuettes et autres objets d'ornementation en porcelaine n.d.a.	6	0
6913 90 10	Statuettes et autres objets d'ornementation en terre commune n.d.a.	3,5	0
6913 90 91	Statuettes et autres objets d'ornementation en grès n.d.a.	6	0
6913 90 93	Statuettes et autres objets d'ornementation en faïence ou en poterie fine n.d.a.	6	0
6913 90 99	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique n.d.a. (à l'exclusion de la porcelaine, de la terre commune, du grès, de la faïence et de la poterie fine)	6	0
6914 10 00	Ouvrages en porcelaine n.d.a.	5	0
6914 90 10	Ouvrages en terre commune n.d.a.	3	0
6914 90 90	Ouvrages en céramique (à l'exclusion de la porcelaine, de la terre commune) n.d.a.	3	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7001 00 10	Calcin et autres déchets et débris de verre (sauf verre sous forme de poudre, grenailles, lamelles ou flocons)	exemption	0
7001 00 91	Verre d'optique en masse	3	0
7001 00 99	Verre en masse (autre que verre d'optique)	exemption	0
7002 10 00	Billes en verre non travaillé (autres que les microsphères de diamètre ≤ 1 mm et sauf billes de verre ayant le caractère de jouets)	3	0
7002 20 10	Barres ou baguettes en verre d'optique, non travaillé	3	0
7002 20 90	Barres ou baguettes en verre non travaillé (autre que d'optique)	3	0
7002 31 00	Tubes en quartz fondu ou en une autre silice fondue, non travaillés	3	0
7002 32 00	Tubes en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C non travaillé	3	0
7002 39 00	Tubes en autre verre non travaillé (sauf à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$, par kelvin entre 0 °C et 300° C et sauf en quartz fondu ou en une autre silice fondue)	3	0
7003 12 10	Plaques ou feuilles en verre d'optique dit "coulé", colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées)	3	0
7003 12 91	Plaques ou feuilles en verre dit "coulé", à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées et en verre d'optique)	3	0
7003 12 99	Plaques et feuilles en verre coulé, colorées dans la masse, opacifiées, plaquées -doublées- ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre armé)	3,8 MIN 0,6 €/100 kg/br	0
7003 19 10	Plaques ou feuilles en verre d'optique, dit "coulé" mais non autrement travaillé (autres que colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et autres qu'armées)	3	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7003 19 90	Plaques ou feuilles en verre, dit "coulé", mais non autrement travaillé (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et sauf en verre armé)	3,8 MIN 0,6 €/100 kg/br	0
7003 20 00	Plaques et feuilles en verre dit "coulé", armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées	3,8 MIN 0,4 €/100 kg/br	0
7003 30 00	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés	3	0
7004 20 10	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	3	0
7004 20 91	Feuilles en verre étiré ou soufflé, à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'exclusion des articles en verre d'optique)	3	0
7004 20 99	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'exclusion des articles en verre d'optique)	4,4 MIN 0,4 €/100 kg/br	0
7004 90 10	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (autres qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	3	0
7004 90 70	Feuilles en verre dit "d'horticulture" étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (autres qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	4,4 MIN 0,4 €/100 kg/br	0
7004 90 92	Feuilles en verre étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé, d'une épaisseur ≤ 2,5 mm (à l'exclusion des articles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante ainsi que des articles en verre d'optique et en verre dit "d'horticulture")	4,4 MIN 0,4 €/100 kg/br	0
7004 90 98	Feuilles en verre étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé, d'une épaisseur > 2,5 mm (à l'exclusion des articles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante ainsi que des articles en verre d'optique et en verre dit "d'horticulture")	4,4 MIN 0,4 €/100 kg/br	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7005 10 05	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillée (sauf armée)	3	0
7005 10 25	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $\leq 3,5$ mm (sauf armée)	2	0
7005 10 30	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $> 3,5$ mm mais $\leq 4,5$ mm (sauf armée)	2	0
7005 10 80	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $> 4,5$ mm (sauf armée)	2	0
7005 21 25	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci sur une ou deux faces), colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $\leq 3,5$ mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 21 30	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci sur une ou deux faces), colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie, mais non autrement travaillée, épaisseur $> 3,5$ mm mais $\leq 4,5$ mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 21 80	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci sur une ou deux faces), colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur $> 4,5$ mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 29 25	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), non autrement travaillée, d'une épaisseur $\leq 3,5$ mm (autre qu'en armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7005 29 35	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais ≤ 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 29 80	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces), autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	2	0
7005 30 00	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, armée, mais non autrement travaillée	2	0
7006 00 10	Plaques, feuilles ou profilés en verre d'optique, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	3	0
7006 00 90	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	3	0
7007 11 10	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs	3	0
7007 11 90	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (à l'exclusion des véhicules, automobiles et tracteurs)	3	0
7007 19 10	Verre trempé de sécurité, émaillé	3	0
7007 19 20	Verre trempé de sécurité, coloré dans la masse, opacifié, plaqué -doublé- ou à couche absorbante ou réfléchissante (sauf de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetteries et le verre d'horlogerie)	3	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7007 19 80	Verre trempé de sécurité (autre que coloré dans la masse, opacifié, plaqué -doublé- ou à couche absorbante ou réfléchissante et sauf dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetteries et le verre d'horlogerie)	3	0
7007 21 20	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs (autre que vitrage isolant à parois multiples)	3	0
7007 21 80	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (sauf pour les véhicules automobiles et tracteurs ainsi que des vitrages isolants à parois multiples)	3	0
7007 29 00	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité (autres que des dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules et sauf vitrage isolant à parois multiples)	3	0
7008 00 20	Vitrages isolants à parois multiples, colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante	3	0
7008 00 81	Vitrages isolants formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d' air, d'autre gaz ou de vide (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante)	3	0
7008 00 89	Vitrages isolants à deux parois séparées par des fibres de verre, ou à trois couches ou plus (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués (doublés) ou à couche absorbante ou réfléchissante)	3	0
7009 10 00	Miroirs rétroviseurs en verre, même encadrés, pour véhicules	4	0
7009 91 00	Miroirs en verre non encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs de plus de 100 ans)	4	0
7009 92 00	Miroirs, en verre encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs de plus de 100 ans)	4	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7010 10 00	Ampoules en verre	3	0
7010 20 00	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre	5	0
7010 90 10	Bocaux à stériliser en verre	5	0
7010 90 21	Emballages tubulaires et autres récipients obtenus à partir d'un tube de verre, pour l'emballage commercial (sauf ampoules)	5	0
7010 90 31	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale $\geq 2,5$ l	5	0
7010 90 41	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale ≥ 1 l mais $< 2,5$ l	5	0
7010 90 43	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $> 0,33$ l mais < 1 l	5	0
7010 90 45	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $\geq 0,15$ l mais $\leq 0,33$ l	5	0
7010 90 47	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $< 0,15$ l	5	0
7010 90 51	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale ≥ 1 l mais $< 2,5$ l	5	0
7010 90 53	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $> 0,33$ l mais ≤ 1 l	5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7010 90 55	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $\geq 0,15$ l mais $\leq 0,33$ l	5	0
7010 90 57	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale $< 0,15$ l	5	0
7010 90 61	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale $\geq 0,25$ l mais $< 2,5$ l (à l'exclusion des bouteilles et flacons)	5	0
7010 90 67	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale $< 0,25$ l (à l'exclusion des bouteilles et flacons)	5	0
7010 90 71	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale $> 0,055$ l mais $< 2,5$ l (à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	5	0
7010 90 79	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale $\leq 0,055$ l (à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	5	0
7010 90 91	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale $< 2,5$ l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	5	0
7010 90 99	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale $< 2,5$ l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'exclusion des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporisateurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7011 10 00	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique	4	0
7011 20 00	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour tubes cathodiques	4	0
7011 90 00	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, destinées à des lampes électriques ou similaires (autres que pour l'éclairage électrique ou pour tubes cathodique)	4	0
7013 10 00	Objets en vitrocérame, pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages similaires (autres que les perles de verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf les plaques de cuisson, les verres assemblés en vitraux, les appareils d'éclairage et leurs parties, les vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	0
7013 22 10	Verres à boire à pied, en cristal au plomb cueilli à la main	11	0
7013 22 90	Verres à boire à pied, en cristal au plomb cueilli mécaniquement	11	0
7013 28 10	Verres à boire à pied, en verre cueilli à la main (à l'exclusion des verres en vitrocérame et en cristal au plomb)	11	0
7013 28 90	Verres à boire à pied, en verre cueilli mécaniquement (à l'exclusion des verres en vitrocérame et en cristal au plomb)	11	0
7013 33 11	Verres à boire en cristal au plomb cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 33 19	Verres à boire en cristal au plomb cueilli à la main (non taillés ni autrement décorés et à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 33 91	Verres à boire en cristal au plomb cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 33 99	Verres à boire en cristal au plomb cueilli mécaniquement (non taillés ni autrement décorés et à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 37 10	Verres à boire en verre trempé (à l'exclusion des verres à pied)	11	0
7013 37 51	Verres à boire en verre cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7013 37 59	Verres à boire en verre cueilli à la main (non taillés ni autrement décorés et à l'exclusion des verres en vitrocérame, cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	0
7013 37 91	Verres à boire en verre cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'exclusion des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	0
7013 37 99	Verres à boire en verre cueilli mécaniquement (non taillés ni autrement décorés et à l'exclusion des verres en vitrocérame, cristal au plomb ou verre trempé ainsi que des verres à pied)	11	0
7013 41 10	Objets en cristal au plomb cueilli à la main, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 41 90	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 42 00	Objets en verre, pour le service de la table ou la cuisine, d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C (autres que les articles en vitrocérame ou en cristal de plomb, les perles de verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 49 10	Objets en verre trempé, pour le service de la table ou pour la cuisine (sauf à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C, sauf articles en vitrocérame ou en cristal au plomb, perles de verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 49 91	Objets en verre cueilli à la main, pour le service de la table ou la cuisine (sauf en verre trempé ou à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C; articles en vitrocérame ou en cristal au plomb; perles de verre et articles de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018; verres à boire; bocaux à conserves en verre; bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7013 49 99	Objets en verre cueilli mécaniquement pour le service de la table ou la cuisine (sauf en verre trempé ou à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C; articles en vitrocérame ou en cristal au plomb; perles de verre et articles de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018; verres à boire; bocaux à conserves en verre; bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	11	0
7013 91 10	Objets en cristal au plomb cueilli à la main pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages similaires (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, verres à boire, autres que les perles en verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	0
7013 91 90	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages similaires (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	0
7013 99 00	Objets en verre pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages similaires (autres qu'en cristal au plomb et autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles similaires de verroterie des n ^{os} 7010 et 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	11	0
7014 00 00	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre mais non travaillés optiquement (autres que le verre d'horlogerie et le verre analogue, les verres de lunetterie commune ou médicale, y compris les sphères -boules- creuses et les segments pour la fabrication de ces verres, les microsphères, en vrac, et sauf les appareils d'éclairage et leurs parties)	3	0
7015 10 00	Verres de lunetterie médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, mais non travaillés optiquement (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages)	3	0
7015 90 00	Verres d'horlogerie et similaires, verres de lunetterie commune, bombés, cintrés, creusés ou similaires, mais non travaillés optiquement, sphères -boules- creuses et les segments en verre pour la fabrication de ces verres (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages et les verres de lunetterie médicale)	3	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7016 10 00	Cubes, dés et autre verrerie même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires (sauf panneaux et autres motifs décoratifs prêts à l'emploi en cubes de verre, pour mosaïques)	8	0
7016 90 10	Verres assemblés en vitraux (sauf > 100 ans)	3	0
7016 90 80	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction (à l'exclusion du verre de sécurité feuilleté et des vitrages isolants à parois multiples ainsi que des verres assemblés en vitraux)	3 MIN 1,2 €/100 kg/br	0
7017 10 00	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en quartz ou en une autre silice fondue (sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	3	0
7017 20 00	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C (sauf en quartz fondu ou en une autre silice fondue, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	3	0
7017 90 00	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (sauf en verre à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0°C et 300 °C, ou en quartz fondu ou en une autre silice fondue, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	3	0
7018 10 11	Perles de verre taillées et polies mécaniquement (autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	exemption	0
7018 10 19	Perles de verre (sauf taillées et polies mécaniquement et autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	7	0
7018 10 30	Imitations de perles fines ou de culture, en verre (autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	exemption	0
7018 10 51	Imitations de pierres gemmes, en verre, taillées et polies mécaniquement (autres que les ouvrages obtenus avec ces matières)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7018 10 59	Imitations de pierres gemmes, en verre (sauf taillées et polies mécaniquement et autres que les ouvrages obtenus avec ces matières)	3	0
7018 10 90	Imitations de corail et articles similaires de verroterie (autres que les ouvrages obtenus avec ces matières et sauf les imitations de perles fines ou de culture ou de pierres gemmes)	3	0
7018 20 00	Microsphères de verre d'un diamètre ≤ 1 mm	3	0
7018 90 10	Yeux en verre et ouvrages en perles de verre ou en imitations de perles fines ou de culture, en imitations de pierres gemmes ou en d'autres articles de verroterie (autres que les prothèses et la bijouterie de fantaisie)	3	0
7018 90 90	Statuettes et autres objets d'ornementation en verre travaillé au chalumeau -verre filé- (autres que la bijouterie de fantaisie)	6	0
7019 11 00	Fils de fibres de verre coupés (chopped strands), d'une longueur ≤ 50 mm	7	0
7019 12 00	Stratifils (rovings) de fibres de verre	7	0
7019 19 10	Mèches et fils, de filaments de fibres de verre (à l'exclusion des fils coupés d'une longueur ≤ 50 mm et des stratifils (rovings))	7	0
7019 19 90	Mèches et fils en fibres de verre discontinues	7	0
7019 31 00	Mats de fibres de verre en couches irrégulières	7	0
7019 32 00	Voiles de fibres de verre en couches irrégulières	5	0
7019 39 00	Nappes, matelas, panneaux et produits similaires, non tissés, de fibres de verre (à l'exclusion des mâts et des voiles)	5	0
7019 40 00	Tissus de fibres de verre de stratifils (rovings)	7	0
7019 51 00	Tissus de fibres de verre, d'une largeur ≤ 30 cm (à l'exclusion des stratifils (rovings))	7	0
7019 52 00	Tissus de filaments de fibre de verre, d'une largeur > 30 cm, à armure toile, poids < 250 g/m ² , titrant par fils simples ≤ 136 tex (à l'exclusion des stratifils (rovings))	7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7019 59 00	Tissus de fibres de verre, d'une largeur > 30 cm (sauf à armure toile de poids < 250 g/m ² de filaments titrant par fils simples ≤ 136 tex et sauf tissus en stratifils (rovings))	7	0
7019 90 10	Fibres de verre, en vrac ou en flocons (non textiles et à l'exclusion des laines minérales)	7	0
7019 90 30	Bourrelets et coquilles de fibres de verre pour l'isolation des tuyauteries	7	0
7019 90 91	Ouvrages en fibres de verre textiles (à l'exclusion des fils, tissus, y compris rubans, voiles, mats, nappes, matelas, panneaux et produits similaires non tissés, bourrelets et coquilles pour l'isolation des tuyauteries, pièces isolantes électriques, brosses et pinceaux en fibres de verre, et sauf perruques pour poupées)	7	0
7019 90 99	Ouvrages en fibres de verre autres que textiles (à l'exclusion des isolateurs ou pièces isolantes électriques, des faisceaux de fibres optiques, des câbles à fibres optiques et produits similaires)	7	0
7020 00 05	Tubes et supports de réacteurs en quartz destinés à équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de matières semi-conductrices	exemption	0
7020 00 07	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, non finies	3	0
7020 00 08	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, finies	6	0
7020 00 10	Ouvrages en verre en quartz fondu ou en une autre silice fondue n.d.a.	3	0
7020 00 30	Ouvrages en verre d'un coefficient de dilatation linéaire ≤ 5 x 10 ⁻⁶ par kelvin entre 0 °C et 300 °C n.d.a. (sauf en quartz fondu ou en une autre silice fondue)	3	0
7020 00 80	Ouvrages en verre, n.d.a.	3	0
7101 10 00	Perles fines, même travaillées ou assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles fines enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'exclusion des perles-mères de nacre)	exemption	0
7101 21 00	Perles de culture, brutes, même assorties	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7101 22 00	Perles de culture, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles de culture travaillées enfilées temporairement pour la facilité du transport	exemption	0
7102 10 00	Diamants non triés	exemption	0
7102 21 00	Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	exemption	0
7102 29 00	Diamants industriels travaillés, mais non montés ni sertis (à l'exclusion des diamants non montés pour tête de lecture et des diamants reconnaissables comme parties des instruments et appareils de calcul, de mesure, ou de contrôle et autres instruments et appareils analogues du chapitre 90)	exemption	0
7102 31 00	Diamants, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés (à l'exclusion des diamants industriels)	exemption	0
7102 39 00	Diamants travaillés, mais non montés ni sertis (à l'exclusion des diamants industriels)	exemption	0
7103 10 00	Pierres gemmes -précieuses ou fines-, brutes ou simplement sciées ou dégrossies, même assorties (autres que les diamants et les imitations de pierres gemmes précieuses ou fines)	exemption	0
7103 91 00	Rubis, saphirs et émeraudes, travaillés, même assortis, mais non enfilés, ni montés, ni sertis, et rubis, saphirs et émeraudes travaillés, non assortis et enfilés temporairement pour la facilité du transport (autres que simplement sciés ou dégrossis et sauf imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)	exemption	0
7103 99 00	Pierres gemmes précieuses ou fines, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et pierres gemmes, précieuses ou fines, travaillées, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simplement sciées ou dégrossies, et sauf diamants, rubis, saphirs, émeraudes et imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)	exemption	0
7104 10 00	Quartz piézo-électrique en pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillé ou assorti, mais ni monté, ni sertis	exemption	0
7104 20 00	Pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, brutes ou simplement sciées ou dégrossies, même assorties (sauf quartz piézo-électrique)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7104 90 00	Pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties et pierres de bijouterie et similaires, synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non assorties et enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simplement sciées ou dégrossies et sauf quartz piézo-électrique)	exemption	0
7105 10 00	Égrisés et poudres de diamants, y compris les diamants synthétiques	exemption	0
7105 90 00	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques (autres que de diamants)	exemption	0
7106 10 00	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, en poudre	exemption	0
7106 91 10	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes brutes, titre \geq 999 ‰ (à l'exclusion de la poudre)	exemption	0
7106 91 90	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes brutes, titre $<$ 999 ‰ (à l'exclusion de la poudre)	exemption	0
7106 92 20	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes mi-ouvrées, titre \geq 750 ‰	exemption	0
7106 92 80	Argent, y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes mi-ouvrées, titre $<$ 750 ‰	exemption	0
7107 00 00	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	exemption	0
7108 11 00	Or, y compris l'or platiné, en poudre, à usages non monétaires	exemption	0
7108 12 00	Or, y compris l'or platiné, sous formes brutes, à usages non monétaires (à l'exclusion des poudres)	exemption	0
7108 13 10	Barres, fils et profilés, de section pleine; plaques; feuilles et bandes, épaisseur, support non compris, $>$ 0,15 mm, en or, y compris l'or platiné, à usages non monétaires	exemption	0
7108 13 80	Or, y compris l'or platiné, sous formes mi-ouvrées (à l'exclusion des feuilles et bandes, épaisseur "support non compris" $>$ 0,15 mm, ainsi que des plaques, barres de section pleine, fils et profilés)	exemption	0
7108 20 00	Or à usage monétaire	exemption	0
7109 00 00	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7110 11 00	Platine sous formes brutes ou en poudre	exemption	0
7110 19 10	Barres, fils et profilés, de section pleine; planches; feuilles et bandes, épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, en platine	exemption	0
7110 19 80	Platine sous formes mi-ouvrées (à l'exclusion des feuilles et bandes, épaisseur "support non compris" > 0,15 mm, ainsi que des planches, barres de section pleine, fils et profilés)	exemption	0
7110 21 00	Palladium sous formes brutes ou en poudre	exemption	0
7110 29 00	Palladium sous formes mi-ouvrées	exemption	0
7110 31 00	Rhodium sous formes brutes ou en poudre	exemption	0
7110 39 00	Rhodium sous formes mi-ouvrées	exemption	0
7110 41 00	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes ou en poudre	exemption	0
7110 49 00	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes mi-ouvrées	exemption	0
7111 00 00	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	exemption	0
7112 30 00	Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux (à l'exclusion des cendres d'orfèvre)	exemption	0
7112 91 00	Déchets et débris d'or, même de plaqué ou doublé d'or et autres déchets et débris contenant de l'or ou des composés d'or du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres contenant de l'or ou des composés d'or, déchets et débris d'or incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, et sauf cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)	exemption	0
7112 92 00	Déchets et débris de platine, même de plaqué ou doublé de platine et autres déchets et débris contenant du platine ou des composés de platine du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres contenant de platine ou des composés de platine, déchets et débris de platine incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires, et sauf cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7112 99 00	Déchets et débris d'argent, même de plaqué ou doublé d'argent et autres déchets et débris contenant de l'argent ou des composés de l'argent du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (à l'exclusion des cendres et des déchets et débris de métaux précieux incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes similaires)	exemption	0
7113 11 00	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (sauf > 100 ans)	2,5	0
7113 19 00	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf > 100 ans)	2,5	0
7113 20 00	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (sauf > 100 ans)	4	0
7114 11 00	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (à l'exclusion des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	2	0
7114 19 00	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'exclusion des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	2	0
7114 20 00	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (à l'exclusion des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	2	0
7115 10 00	Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	exemption	0
7115 90 10	Ouvrages en métaux précieux n.d.a.	3	0
7115 90 90	Ouvrages en plaqués ou doublés de métaux précieux n.d.a.	3	0
7116 10 00	Ouvrages en perles fines ou de culture n.d.a.	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7116 20 11	Colliers, bracelets et autres ouvrages exclusivement en pierres gemmes, simplement enfilées, sans dispositif de fermeture ou autres accessoires	exemption	0
7116 20 19	Ouvrages exclusivement en pierres gemmes n.d.a.	2,5	0
7116 20 90	Ouvrages en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a. (sauf exclusivement en pierres gemmes)	2,5	0
7117 11 00	Boutons de manchettes et boutons similaires, en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés	4	0
7117 19 10	Bijouterie de fantaisie en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés, comportant des parties en verre (sauf boutons de manchettes et boutons similaires)	4	0
7117 19 91	Bijouterie de fantaisie en métaux communs, dorés, argentés ou platinés (ne comportant pas de parties en verre et sauf boutons de manchettes et boutons similaires)	4	0
7117 19 99	Bijouterie de fantaisie en métaux communs (ne comportant pas de parties en verre, ni dorés, ni argentés, ni platinés et sauf boutons de manchettes et boutons similaires)	4	0
7117 90 00	Bijouterie de fantaisie (autre qu'en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés)	4	0
7118 10 10	Monnaies en argent (à l'exclusion des monnaies ayant cours légal, des médailles, bijoux en pièces de monnaie, pièces de collection ayant une valeur numismatique, déchets et débris)	exemption	0
7118 10 90	Monnaies (à l'exclusion des monnaies ayant cours légal, des monnaies en or ou en argent, des médailles, bijoux en pièces de monnaie, pièces de collection ayant une valeur numismatique, déchets et débris)	exemption	0
7118 90 00	Monnaies ayant cours légal	exemption	0
7201 10 11	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $\leq 0,5$ %, teneur en poids en manganèse $\geq 0,4$ %, teneur en poids en silicium ≤ 1 %	1,7	0
7201 10 19	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $\leq 0,5$ %, teneur en poids en manganèse $\geq 0,4$ %, teneur en poids en silicium > 1 %	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7201 10 30	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $\leq 0,5$ %, teneur en poids en manganèse $\geq 0,1$ % mais $< 0,4$ %	1,7	0
7201 10 90	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $\leq 0,5$ %, teneur en poids en manganèse $< 0,1$ %	exemption	0
7201 20 00	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes similaires, non alliées, teneur en poids en phosphore $> 0,5$ %	2,2	0
7201 50 10	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes similaires, alliées, teneur en poids en titane $\geq 0,3$ % et ≤ 1 %, teneur en poids en vanadium $\geq 0,5$ % et ≤ 1 %	exemption	0
7201 50 90	Fontes brutes alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes similaires (sauf à teneur en poids en titane $\geq 0,3$ % et < 1 % et à teneur en poids en vanadium $\geq 0,5$ % et < 1 %)	1,7	0
7202 11 20	Ferromanganèse, teneur en poids en carbone > 2 %, granulométrie ≤ 5 mm, teneur en poids en manganèse > 65 %	2,7	0
7202 11 80	Ferromanganèse, teneur en poids en carbone > 2 % (sauf à granulométrie ≤ 5 mm et à teneur en poids en manganèse > 65 %)	2,7	0
7202 19 00	Ferromanganèse, teneur en poids en carbone ≤ 2 %	2,7	0
7202 21 00	Ferrosilicium contenant en poids > 55 % de silicium	5,7	0
7202 29 10	Ferrosilicium, contenant en poids ≤ 55 % de silicium et ≥ 4 % mais ≤ 10 % de magnésium	5,7	0
7202 29 90	Ferrosilicium, contenant en poids ≤ 55 % de silicium (sauf contenant en poids ≥ 4 % mais ≤ 10 % de magnésium)	5,7	0
7202 30 00	Ferrosilicomanganèse	3,7	0
7202 41 10	Ferrochrome, teneur en poids en carbone > 4 % mais ≤ 6 %	4	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7202 41 90	Ferrochrome, contenant en poids > 6 % de carbone	4	0
7202 49 10	Ferrochrome, teneur en poids en carbone $\leq 0,05$ %	7	0
7202 49 50	Ferrochrome, teneur en poids en carbone > 0,05 % mais $\leq 0,5$ %	7	0
7202 49 90	Ferrochrome, teneur en poids en carbone > 0,5 % mais ≤ 4 %	7	0
7202 50 00	Ferrosilicochrome	2,7	0
7202 60 00	Ferronickel	exemption	0
7202 70 00	Ferromolybdène	2,7	0
7202 80 00	Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	exemption	0
7202 91 00	Ferrotitane et ferrosilicotitane	2,7	0
7202 92 00	Ferrovandium	2,7	0
7202 93 00	Ferroniobium	exemption	0
7202 99 10	Ferrophosphore	exemption	0
7202 99 30	Ferrosilicomagnésium	2,7	0
7202 99 80	Ferro-alliages (sauf ferromanganèse, ferrosilicium, ferrosilicomanganèse, ferrochrome, ferrosilicochrome, ferronickel, ferromolybdène, ferrotungstène, ferrosilicotungstène, ferrotitane, ferrosilicotitane, ferrovandium, ferroniobium, ferrophosphore et ferrosilicomagnésium)	2,7	0
7203 10 00	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer, en morceaux, boulettes ou formes similaires	exemption	0
7203 90 00	Produits ferreux spongieux obtenus par atomisation de produits ferreux bruts fondus et fer, d'une pureté $\geq 99,94$ %, en morceaux, boulettes ou formes similaires	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7204 10 00	Déchets et débris de fonte (ferrailles) (autres que radioactifs)	exemption	0
7204 21 10	Déchets et débris d'aciers inoxydables, contenant en poids 8 % ou plus de nickel (à l'exclusion des déchets et débris radioactifs, de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 21 90	Déchets et débris d'aciers inoxydables (à l'exclusion des déchets et débris contenant en poids 8 % ou plus de nickel, des déchets et débris radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 29 00	Déchets et débris d'aciers alliés (ferrailles) (sauf aciers inoxydables, déchets radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 30 00	Déchets et débris de fer ou d'acier étamés (ferrailles) (autres que radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 41 10	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles, de fer ou aciers, même en paquets (autres qu'en fonte, en acier allié ou en fer ou acier étamés)	exemption	0
7204 41 91	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou aciers, en paquets (ferrailles) (sauf en fonte, en aciers alliés ou en fer ou aciers étamés)	exemption	0
7204 41 99	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou aciers, autres qu'en paquets (ferrailles) (sauf en fonte, en aciers alliés ou en fer ou aciers étamés)	exemption	0
7204 49 10	Déchets et débris de fer ou d'acier (ferrailles), déchetés (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7204 49 30	Déchets et débris de fer ou d'acier (ferrailles), non déchetés, présentés en paquets (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 49 90	Déchets ou débris de fer ou d'acier (ferrailles), non déchetés, ni présentés en paquets (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7204 50 00	Déchets lingotés en fer ou en acier (à l'exclusion des produits répondant, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferro-alliages)	exemption	0
7205 10 00	Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier (autres que grenailles en ferro-alliages, tournures et limailles de fer ou d'acier, ainsi que les billes défectueuses de petit calibre pour roulement à billes)	exemption	0
7205 21 00	Poudres d'aciers alliés (autres que les poudres des ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)	exemption	0
7205 29 00	Poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'aciers non alliés (autres que les poudres de ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)	exemption	0
7206 10 00	Fer et aciers non alliés en lingots bruts (sauf déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux du n °7203)	exemption	0
7206 90 00	Fer et aciers non alliés en loupes brutes ou autres formes brutes (autres que lingots bruts, déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux du n °7203)	exemption	0
7207 11 11	Demi-produits en aciers non alliés de décolletage, teneur en poids en carbone < 0,25 %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7207 11 14	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur ≤ 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage)	exemption	0
7207 11 16	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur > 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage)	exemption	0
7207 11 90	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, forgés	exemption	0
7207 12 10	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 %, de section transversale rectangulaire mais non carrée, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 12 90	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 %, de section transversale rectangulaire mais non carrée, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, forgés	exemption	0
7207 19 12	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 19 19	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 %, section transversale circulaire ou polygonale, forgés	exemption	0
7207 19 80	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25 % (autres qu'à section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	exemption	0
7207 20 11	Demi-produits en aciers de décolletage non alliés, teneur en poids en carbone ≥ 0,25 %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7207 20 15	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ % mais $< 0,6$ %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (autres que de décolletage)	exemption	0
7207 20 17	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,6$ %, section transversale carrée ou rectangulaire dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (autres que de décolletage)	exemption	0
7207 20 19	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ %, section transversale carrée ou rectangulaire, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, forgés	exemption	0
7207 20 32	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ %, de section transversale rectangulaire mais non carrée, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 20 39	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ %, de section transversale rectangulaire mais non carrée, dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur, forgés	exemption	0
7207 20 52	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ %, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7207 20 59	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,6$ %, de section transversale circulaire ou polygonale, forgés	exemption	0
7207 20 80	Demi-produits en fer ou aciers non alliés, teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ % (autres qu'à section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	exemption	0
7208 10 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	exemption	0
7208 25 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm, décapés (sans motifs en relief)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7208 26 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, décapés (sans motifs en relief)	exemption	0
7208 27 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 3 mm, décapés (sans motifs en relief)	exemption	0
7208 36 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur ≥ 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	exemption	0
7208 37 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais < 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	exemption	0
7208 38 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	exemption	0
7208 39 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	exemption	0
7208 40 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	exemption	0
7208 51 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 15 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 51 91	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $\geq 2\ 050$ mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 10 mm mais ≤ 15 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 51 98	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $< 2\ 050$ mm, mais ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 10 mm mais ≤ 15 mm, sans motifs en relief	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7208 52 10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $\leq 1\ 250$ mm, non enroulés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 52 91	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $\geq 2\ 050$ mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 52 99	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $< 2\ 050$ mm mais ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, sans motifs en relief (à l'exclusion des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur $\leq 1\ 250$ mm)	exemption	0
7208 53 10	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $\leq 1\ 250$ mm, non enroulés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 4 mm mais $< 4,75$ mm, sans motifs en relief	exemption	0
7208 53 90	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, sans motifs en relief (à l'exclusion des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur $\leq 1\ 250$ mm et d'une épaisseur ≥ 4 mm)	exemption	0
7208 54 00	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief)	exemption	0
7208 90 20	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	exemption	0
7208 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	exemption	0
7209 15 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7209 16 10	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm	exemption	0
7209 16 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (sauf produits dits "magnétiques")	exemption	0
7209 17 10	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur de $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm	exemption	0
7209 17 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur de $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm (sauf produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7209 18 10	Produits laminés plats dits "magnétiques", en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $< 0,5$ mm	exemption	0
7209 18 91	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 0,35$ mm mais $< 0,5$ mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7209 18 99	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $< 0,35$ mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7209 25 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur ≥ 3 mm	exemption	0
7209 26 10	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm	exemption	0
7209 26 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétique")	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7209 27 10	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur de $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm	exemption	0
7209 27 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur de $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7209 28 10	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $< 0,5$ mm	exemption	0
7209 28 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $< 0,5$ mm (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7209 90 20	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	exemption	0
7209 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	exemption	0
7210 11 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur $\geq 0,5$ mm	exemption	0
7210 12 20	Fer-blanc et bandes de fer-blanc en fer ou aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm et d'une épaisseur $< 0,5$ mm, étamés (recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain ≥ 97 % en poids), simplement traité en surface	exemption	0
7210 12 80	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur $< 0,5$ mm (sauf fer-blanc)	exemption	0
7210 20 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plombés, y compris le fer terre	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7210 30 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	exemption	0
7210 41 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, autrement zingués, ondulés (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement)	exemption	0
7210 49 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, autrement zingués, non ondulés (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement)	exemption	0
7210 50 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	exemption	0
7210 61 00	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	exemption	0
7210 69 00	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc)	exemption	0
7210 70 10	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur \geq 600 mm et d'une épaisseur $<$ 0,5 mm, étamés (recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain \geq 97 % en poids), simplement verni, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	exemption	0
7210 70 80	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (autres que le fer-blanc simplement verni, et autres que revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	exemption	0
7210 90 30	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	exemption	0
7210 90 40	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés et imprimés	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7210 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (sauf produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis, plaqués, étamés et imprimés, revêtus d'aluminium et de zinc, de matières plastiques, d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)	exemption	0
7211 13 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur $>$ 150 mm mais $<$ 600 mm, d'une épaisseur \geq 4 mm, non enroulés, sans motifs en relief, en acier dit "large plat" ou "acier universel"	exemption	0
7211 14 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur \geq 4,75 mm (à l'exclusion des larges plats)	exemption	0
7211 19 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur $<$ 4,75 mm (à l'exclusion des larges plats)	exemption	0
7211 23 20	Produits laminés plats dits "magnétiques" en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $<$ 0,25 % de carbone	exemption	0
7211 23 30	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm et d'une épaisseur \geq 0,35 mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $<$ 0,25 % de carbone (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7211 23 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm et d'une épaisseur $<$ 0,35 mm, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids $<$ 0,25 % de carbone (à l'exclusion des produits laminés plats dits "magnétiques")	exemption	0
7211 29 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm, simplement laminés à froid, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone	exemption	0
7211 90 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur $<$ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7211 90 80	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	exemption	0
7212 10 10	Fer-blanc et bandes de fer-blanc en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés (recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain \geq 97 % en poids), simplement traité en surface	exemption	0
7212 10 90	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés (sauf fer-blanc, simplement traité en surface)	exemption	0
7212 20 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	exemption	0
7212 30 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués (à l'exclusion des produits zingués électrolytiquement)	exemption	0
7212 40 20	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés (recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain \geq 97 % en poids), simplement verni, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	exemption	0
7212 40 80	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (à l'exclusion du fer-blanc simplement verni et des produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	exemption	0
7212 50 20	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)	exemption	0
7212 50 30	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, chromés ou nickelés	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7212 50 40	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, cuivrés	exemption	0
7212 50 61	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium-zinc	exemption	0
7212 50 69	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages aluminium-zinc)	exemption	0
7212 50 90	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)	exemption	0
7212 60 00	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	exemption	0
7213 10 00	Fil machine en fer ou aciers non alliés, enroulés en couronnes irrégulières, avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage	exemption	0
7213 20 00	Fil machine en aciers de décolletage non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (à l'exclusion du fil comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 91 10	Fil machine du type utilisé pour armature du béton, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm	exemption	0
7213 91 20	Fil machine du type utilisé pour le renforcement des pneumatiques, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7213 91 41	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $\leq 0,06$ % de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton ou le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 91 49	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $> 0,06$ % mais $< 0,25$ % de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton et le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 91 70	Fil machine en fer ou aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, à teneur en poids en carbone $\geq 0,25$ % mais $< 0,75$ %, de section circulaire de diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton et le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 91 90	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $> 0,75$ % de carbone, de section circulaire de diamètre < 14 mm (à l'exclusion des produits en acier de décolletage, du fil machine lisse pour le renforcement des pneumatiques et armature du béton et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 99 10	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $< 0,25$ % de carbone (à l'exclusion des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7213 99 90	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids $\geq 0,25$ % de carbone (à l'exclusion des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7214 10 00	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7214 20 00	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	exemption	0
7214 30 00	Barres en aciers de décolletage non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud (à l'exclusion des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	exemption	0
7214 91 10	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	exemption	0
7214 91 90	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	exemption	0
7214 99 10	Barres en fer ou en aciers non alliés, du type utilisé pour armature du béton, lisses, simplement laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section carrée ou de section autre que rectangulaire	exemption	0
7214 99 31	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section circulaire d'un diamètre \geq 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7214 99 39	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7214 99 50	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section carrée ou autre (à l'exclusion des produits de section circulaire et rectangulaire, des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7214 99 71	Barres en fer ou en acier non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone, de section circulaire d'un diamètre \geq 80 mm (à l'exclusion des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	exemption	0
7214 99 79	Barres en fer ou en acier non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	exemption	0
7214 99 95	Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone, de section carrée ou de section autre que rectangulaire ou circulaire (à l'exclusion des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	exemption	0
7215 10 00	Barres en aciers de décolletage non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7215 50 11	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section rectangulaire (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	exemption	0
7215 50 19	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section carrée ou autre (à l'exclusion des barres de section rectangulaire ainsi que des barres en aciers de décolletage)	exemption	0
7215 50 80	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids \geq 0,25 % de carbone (à l'exclusion des barres en aciers de décolletage)	exemption	0
7215 90 00	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.	exemption	0
7216 10 00	Profilés U, I ou H en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur < 80 mm	exemption	0
7216 21 00	Profilés en L en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur < 80 mm	exemption	0
7216 22 00	Profilés en T en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur < 80 mm	exemption	0
7216 31 10	Profilés en U en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm mais \leq 220 mm	exemption	0
7216 31 90	Profilés en U en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur > 220 mm	exemption	0
7216 32 11	Profilés en I en fer ou aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm mais \leq 220 mm	exemption	0
7216 32 19	Profilés en I en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm mais \leq 220 mm (à l'exclusion du n°7216 32 11)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7216 32 91	Profilés en I en fer ou aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur > 220 mm	exemption	0
7216 32 99	Profilés en I en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur > 220 mm (autres qu'à ailes à faces parallèles)	exemption	0
7216 33 10	Profilés en H en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm mais \leq 180 mm	exemption	0
7216 33 90	Profilés en H en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur > 180 mm	exemption	0
7216 40 10	Profilés en L en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm	exemption	0
7216 40 90	Profilés en T en fer ou aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, hauteur \geq 80 mm	exemption	0
7216 50 10	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté est \leq 80 mm (à l'exclusion des profilés en U, en I, en H, en L ou en T)	exemption	0
7216 50 91	Plats à boudins (à bourrelets), simplement laminés ou filés à chaud	exemption	0
7216 50 99	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud (à l'exclusion des plats à boudins (à bourrelets), des profilés en U, I, H, L ou T ainsi que des produits d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté est \leq 80 mm)	exemption	0
7216 61 10	Profilés en C, L, U, Z, oméga ou en tube ouvert, en fer ou aciers non alliés, simplement obtenus à froid à partir de produits laminés plats	exemption	0
7216 61 90	Profilés en fer ou aciers non alliés, simplement obtenus à froid à partir de produits laminés plats (autres que C, L, U, Z, oméga ou en tube ouvert et sauf en tôle nervurée)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7216 69 00	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenus ou parachevés à froid (à l'exclusion des profilés obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)	exemption	0
7216 91 10	Profilés en tôles nervurées, en fer ou aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid	exemption	0
7216 91 80	Profilés en fer ou aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées (à l'exclusion des profilés en tôles nervurées)	exemption	0
7216 99 00	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simplement forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que obtenus à partir de produits laminés plats)	exemption	0
7217 10 10	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, non revêtus, même polis, plus grande dimension de la coupe transversale < 0,8 mm	exemption	0
7217 10 31	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, non revêtus, même polis, plus grande dimension de la coupe transversale \geq 0,8 mm, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	exemption	0
7217 10 39	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, non revêtus, plus grande dimension de la coupe transversale \geq 0,8 mm (ne comportant pas des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	exemption	0
7217 10 50	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,25 % mais < 0,6 %, non revêtus, même polis (sauf fil machine)	exemption	0
7217 10 90	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,6 %, non revêtus, même polis (sauf fil machine)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7217 20 10	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, zingués, plus grande dimension de la coupe transversale < 0,8 mm	exemption	0
7217 20 30	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, zingués, plus grande dimension de la coupe transversale \geq 0,8 mm (à l'exclusion du fil machine)	exemption	0
7217 20 50	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,25 % mais < 0,6 %, zingués (sauf fil machine)	exemption	0
7217 20 90	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,6 %, zingués (sauf fil machine)	exemption	0
7217 30 41	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, cuivrés (sauf fil machine)	exemption	0
7217 30 49	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, revêtus de métaux communs (sauf zingués ou cuivrés et sauf fil machine)	exemption	0
7217 30 50	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,25 % mais < 0,6 %, revêtus de métaux communs (sauf zingués et sauf fil machine)	exemption	0
7217 30 90	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,6 %, revêtus de métaux communs (sauf zinc et sauf fil machine)	exemption	0
7217 90 20	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone < 0,25 %, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	exemption	0
7217 90 50	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,25 % mais < 0,6 %, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	exemption	0
7217 90 90	Fils en fer ou aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, teneur en poids en carbone \geq 0,6 %, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7218 10 00	Aciers inoxydables en lingots et autres formes primaires (sauf déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)	exemption	0
7218 91 10	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel	exemption	0
7218 91 80	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids $< 2,5$ % de nickel	exemption	0
7218 99 11	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale carrée, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7218 99 19	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale carrée, forgés	exemption	0
7218 99 20	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale circulaire ou non carrée ou non rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7218 99 80	Demi-produits en aciers inoxydables, forgés (autres qu'à section transversale carrée ou rectangulaire)	exemption	0
7219 11 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur > 10 mm	exemption	0
7219 12 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 12 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 13 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7219 13 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 14 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 14 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 21 10	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur > 10 mm et contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel	exemption	0
7219 21 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur > 10 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 22 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 22 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 23 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm	exemption	0
7219 24 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 3 mm	exemption	0
7219 31 00	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7219 32 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 32 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 33 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 33 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 34 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 34 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $\geq 0,5$ mm mais ≤ 1 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 35 10	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $< 0,5$ mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7219 35 90	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $< 0,5$ mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7219 90 20	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés	exemption	0
7219 90 80	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7220 11 00	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, épaisseur $\geq 4,75$ mm	exemption	0
7220 12 00	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, épaisseur < 4,75 mm	exemption	0
7220 20 21	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur ≥ 3 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7220 20 29	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur ≥ 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5 %	exemption	0
7220 20 41	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7220 20 49	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5 %	exemption	0
7220 20 81	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $\leq 0,35$ mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7220 20 89	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, épaisseur $\leq 0,35$ mm, teneur en poids en nickel < 2,5 %	exemption	0
7220 90 20	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés	exemption	0
7220 90 80	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7221 00 10	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7221 00 90	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7222 11 11	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7222 11 19	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7222 11 81	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids $\geq 2,5$ % de nickel	exemption	0
7222 11 89	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids $< 2,5$ % de nickel	exemption	0
7222 19 10	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	exemption	0
7222 19 90	Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	exemption	0
7222 20 11	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5$ %	exemption	0
7222 20 19	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5$ %	exemption	0
7222 20 21	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7222 20 29	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre \geq 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7222 20 31	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel	exemption	0
7222 20 39	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel	exemption	0
7222 20 81	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	exemption	0
7222 20 89	Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel (à l'exclusion des produits de section circulaire)	exemption	0
7222 30 51	Barres, en aciers inoxydables, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel, forgées	exemption	0
7222 30 91	Barres, en aciers inoxydables, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel, forgées	exemption	0
7222 30 97	Barres en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (à l'exclusion des produits forgés)	exemption	0
7222 40 10	Profilés en aciers inoxydables, simplement laminés ou filés ou extrudés à chaud	exemption	0
7222 40 50	Profilés en aciers inoxydables, simplement obtenus ou parachevés à froid	exemption	0
7222 40 90	Profilés en aciers inoxydables, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simplement forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.	exemption	0
7223 00 11	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids de 28 % à 31 % de nickel et de 20 % à 22 % de chrome (à l'exclusion du fil machine)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7223 00 19	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids 2,5 % ou plus de nickel (à l'exclusion du fil machine ainsi que des produits contenant en poids de 28 % à 31 % de nickel et de 20 % à 22 % de chrome)	exemption	0
7223 00 91	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel, de 13 % à 25 % de chrome et de 3,5 % à 6 % d'aluminium (à l'exclusion du fil machine)	exemption	0
7223 00 99	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids moins de 2,5 % de nickel (à l'exclusion du fil machine ainsi que des produits contenant en poids de 13 % à 25 % de chrome et de 3,5 % à 6 % d'aluminium)	exemption	0
7224 10 10	Lingots et autres formes primaires, en aciers pour outillage	exemption	0
7224 10 90	Aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (sauf en aciers pour outillage et autres que déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)	exemption	0
7224 90 02	Demi-produits en aciers pour outillage	exemption	0
7224 90 03	Demi-produits en aciers à coupe rapide de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur	exemption	0
7224 90 05	Demi-produits en acier à teneur en poids en carbone $\leq 0,7$ %, en manganèse de 0,5 à 1,2 % et en silicium de 0,6 à 2,3 %, ou en acier à teneur en poids en bore $\geq 0,0008$ % sans qu'un autre élément atteigne le pourcentage minimal indiqué dans la note 1 f du chapitre 72, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur	exemption	0
7224 90 07	Demi-produits en acier alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaires, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide et les aciers du n° 7224 90 05)	exemption	0
7224 90 14	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur \geq à 2 fois l'épaisseur (autres qu'en aciers pour outillage)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7224 90 18	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, forgés (autres qu'en aciers pour outillage)	exemption	0
7224 90 31	Demi-produits en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également avec une teneur en poids en molybdène ≤ 0,5 %, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	exemption	0
7224 90 38	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (sauf aciers pour outillage et autres qu'à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également à teneur en poids en molybdène ≤ 0,5 %)	exemption	0
7224 90 90	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, forgés (sauf aciers pour outillage et autres que de section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	exemption	0
7225 11 00	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur ≥ 600 mm, à grains orientés	exemption	0
7225 19 10	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud	exemption	0
7225 19 90	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à froid, à grains non orientés	exemption	0
7225 30 10	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés	exemption	0
7225 30 30	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid	exemption	0
7225 30 90	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide et aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 40 12	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7225 40 15	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid	exemption	0
7225 40 40	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur > 10 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 40 60	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, épaisseur de 4,75 mm à 10 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 40 90	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 4,75 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dit "magnétiques")	exemption	0
7225 50 20	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid	exemption	0
7225 50 80	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à froid (sauf aciers à coupe rapide et aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 91 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 92 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7225 99 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et sauf aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 11 00	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, à grains orientés	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7226 19 10	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud	exemption	0
7226 19 80	Produits laminés plats en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur < 600 mm, laminés à froid, même autrement traités, ou laminés à chaud et autrement traités, à grains non orientés	exemption	0
7226 20 00	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, d'une largeur ≤ 600 mm, laminés à chaud ou à froid	exemption	0
7226 91 20	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud	exemption	0
7226 91 91	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, épaisseur ≥ 4,75 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 91 99	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, épaisseur < 4,75 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 92 00	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 99 10	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 99 30	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0
7226 99 70	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et produits en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits "magnétiques")	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7227 10 00	Fil machine en aciers à coupe rapide, enroulé irrégulièrement en couronne	exemption	0
7227 20 00	Fil machine en aciers silicomanganeux, enroulé irrégulièrement en couronne	exemption	0
7227 90 10	Fil machine en aciers à teneur en poids en bore $\geq 0,0008$ %, sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1 f du chapitre 72, enroulé irrégulièrement en couronne	exemption	0
7227 90 50	Fil machine en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également à teneur en poids en molybdène $\leq 0,5$ %, enroulé irrégulièrement en couronne	exemption	0
7227 90 95	Fil machine en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, enroulé irrégulièrement en couronne (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers silicomanganeux et sauf fil machine des n ^{os} 7227 90 10 et 7227 90 50)	exemption	0
7228 10 20	Barres en aciers à coupe rapide, simplement laminées ou filées à chaud ainsi que laminées ou filées à chaud, simplement plaquées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 10 50	Barres en aciers à coupe rapide, forgées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 10 90	Barres en aciers à coupe rapide, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf forgées et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 20 10	Barres en aciers silicomanganeux, de section rectangulaire mais non carrée, laminées à chaud sur les quatre faces (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 20 91	Barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simplement laminées ou filées à chaud ainsi que laminées ou filées à chaud, simplement plaquées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7228 20 99	Barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simplement obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf laminées à chaud ou filées à chaud, simplement plaquées et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 20	Barres en aciers pour outillage, simplement laminées à chaud ou simplement filées à chaud (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 41	Barres en aciers, contenant en poids de 0,9 % à 1,15 % de carbone et de 0,5 % à 2 % de chrome et, éventuellement, ≤ 0,5 % de molybdène, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 49	Barres en aciers, contenant en poids de 0,9 % à 1,15 % de carbone et de 0,5 % à 2 % de chrome et, éventuellement, ≤ 0,5 % de molybdène, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des produits de section circulaire d'un diamètre ≥ 80 mm et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 61	Barres en aciers alliés, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228 30 41 et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 69	Barres en aciers alliés, simplement laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre < 80 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n° 7228 30 49 et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7228 30 70	Barres en aciers alliés, de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits des n ^{os} 7228 30 41 et 7228 30 49 et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 30 89	Barres en aciers alliés, simplement laminées ou filées à chaud, de section autre que rectangulaire (laminées sur les quatre faces) ou circulaire (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage, des produits du n ^o 7228 30 49 et des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 40 10	Barres en aciers pour outillage, simplement forgées (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 40 90	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement forgées (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 50 20	Barres en aciers pour outillage, simplement obtenues ou parachevées à froid	exemption	0
7228 50 40	Barres en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également à teneur en poids en molybdène ≤ 0,5 %, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 50 61	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et produits du n ^o 7228 50 40 et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7228 50 69	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, d'un diamètre < 80 mm (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et du n °7228 50 40 et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 50 80	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid (à l'exclusion de section circulaire et sauf aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et du n °7228 50 40 et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées))	exemption	0
7228 60 20	Barres en aciers pour outillage, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement du (à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 60 80	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf barres en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux ou aciers pour outillage et à l'exclusion des demi-produits, des produits laminés plats et des produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)	exemption	0
7228 70 10	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement laminés ou filés à chaud	exemption	0
7228 70 90	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, n.d.a. (sauf simplement laminées ou filées à chaud)	exemption	0
7228 80 00	Barres creuses pour le forage, en aciers alliés ou non alliés	exemption	0
7229 20 00	Fils en aciers silicomanganeux, en couronnes ou rouleaux (sauf fil machine)	exemption	0
7229 90 20	Fils en aciers à coupe rapide, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7229 90 50	Fils en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également à teneur en poids en molybdène ≤ 0,5 %, en couronnes ou rouleaux (sauf fil machine)	exemption	0
7229 90 90	Fils en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine, fil en aciers à coupe rapide ou en aciers silicomanganeux et sauf produits du n° 7229 90 50)	exemption	0
7301 10 00	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés	exemption	0
7301 20 00	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage	exemption	0
7302 10 10	Rails conducteurs de courant, en fer ou acier, avec partie en métal non ferreux, pour voies ferrées	exemption	0
7302 10 21	Rails du type vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids ≥ 46 kg/m	exemption	0
7302 10 23	Rails du type vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids ≥ 27 kg/m mais < 46 kg/m	exemption	0
7302 10 29	Rails du type vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids < 27 kg/m	exemption	0
7302 10 40	Rails à ornières, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs	exemption	0
7302 10 50	Rails neufs en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées, poids < 20 kg/m (à l'exclusion des contre-rails, des rails du type vignole, des rails à ornières ainsi que des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	exemption	0
7302 10 90	Rails en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées, usagés (à l'exclusion des contre-rails ainsi que des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	exemption	0
7302 30 00	Aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, en fonte, fer ou acier	2,7	0
7302 40 00	Éclisses et selles d'assise en fonte, fer ou acier	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7302 90 00	Traverses, contre-rails et crémaillères, coussinets, coins, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres éléments de voies ferrées spécialement conçus pour la pose, le jointement ou la fixation des rails, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des rails, des aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, des éclisses et selles d'assise)	exemption	0
7303 00 10	Tubes et tuyaux pour canalisations sous pression, en fonte	3,2	0
7303 00 90	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte (autres que pour canalisations sous pression)	3,2	0
7304 11 00	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	exemption	0
7304 19 10	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7304 19 30	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm, mais $\leq 406,4$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7304 19 90	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7304 22 00	Tiges de forage sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	exemption	0
7304 23 00	Tiges de forage sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz autres tiges de forage (à l'exclusion des tiges de forage en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7304 24 00	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz (à l'exclusion des tiges de forage)	exemption	0
7304 29 10	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm	exemption	0
7304 29 30	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7304 29 90	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm	exemption	0
7304 31 20	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	exemption	0
7304 31 80	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des tubes de précision)	exemption	0
7304 39 10	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier non allié, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes, tuyaux et profilés creux de sections différentes et d'épaisseurs de parois différentes	exemption	0
7304 39 30	Tubes, tuyaux et profils creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 421 mm et d'une épaisseur > 10,5 mm (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	exemption	0
7304 39 52	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, zingués	exemption	0
7304 39 58	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", sans soudure, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés (sauf zingués)	exemption	0
7304 39 92	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur ≤ 168,3 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages des n ^{os} 7304 39 30 à 7304 39 58)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7304 39 93	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 168,3 mm mais ≤ 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages des n ^{os} 7304 39 30 à 7304 39 58)	exemption	0
7304 39 99	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages des n ^{os} 7304 39 30 à 7304 39 58)	exemption	0
7304 41 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	exemption	0
7304 49 10	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes de sections différentes et à parois d'épaisseurs différentes	exemption	0
7304 49 92	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages du n° 7304 49 10)	exemption	0
7304 49 99	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages du n° 7304 49 10)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7304 51 12	Tubes et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également avec une teneur en poids en molybdène $\leq 0,5$ %, d'une longueur $\leq 0,5$ m (sauf ouvrages des n ^{os} 7304 10 et 7304 20)	exemption	0
7304 51 18	Tubes et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 % et en chrome de 0,5 % à 2 %, également avec une teneur en poids en molybdène $\leq 0,5$ %, d'une longueur $> 0,5$ m (sauf ouvrages des n ^{os} 7304 10 et 7304 20)	exemption	0
7304 51 81	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou de gaz; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 %, en chrome de 0,5 % à 2 % et en molybdène $\leq 0,5$ %)	exemption	0
7304 51 89	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction de pétrole ou de gaz; tubes de précision; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 %, en chrome de 0,5 % à 2 % et en molybdène $\leq 0,5$ %)	exemption	0
7304 59 10	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits, à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux de sections différentes et à parois d'épaisseurs différentes	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7304 59 32	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en aciers alliés à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 %, en chrome de 0,5 % à 2 % et en molybdène ≤ 0,5 %, d'une longueur ≤ 0,5 m (sauf ouvrages des n ^{os} 7304 10, 7304 20 et 7304 59 10)	exemption	0
7304 59 38	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en aciers alliés à teneur en poids en carbone de 0,9 % à 1,15 %, en chrome de 0,5 % à 2 % et en molybdène ≤ 0,5 %, d'une longueur > 0,5 m (sauf ouvrages des n ^{os} 7304 10, 7304 20 et 7304 59 10)	exemption	0
7304 59 92	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur ≤ 168,3 mm (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz ainsi que des ouvrages des n ^{os} 7304 59 10 à 7304 59 38)	exemption	0
7304 59 93	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 168,3 mm à 406,4 mm (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz ainsi que des ouvrages des n ^{os} 7304 59 10 à 7304 59 38)	exemption	0
7304 59 99	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm (à l'exclusion des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz ainsi que des ouvrages des n ^{os} 7304 59 10 à 7304 59 38)	exemption	0
7304 90 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'exclusion de la fonte) ou en acier	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7305 11 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement à l'arc immergé	exemption	0
7305 12 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf à l'arc immergé)	exemption	0
7305 19 00	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés longitudinalement)	exemption	0
7305 20 00	Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier	exemption	0
7305 31 00	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)	exemption	0
7305 39 00	Tubes et tuyaux, de section circulaires, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (sauf soudés longitudinalement et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)	exemption	0
7305 90 00	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)	exemption	0
7306 11 10	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm	exemption	0
7306 11 90	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés hélicoïdalement, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur ≤ 406,4 mm	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7306 19 11	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur $\leq 186,3$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7306 19 19	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur $> 168,3$ mm mais $\leq 406,4$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7306 19 90	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés hélicoïdalement, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur $\leq 406,4$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7306 21 00	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur $\leq 406,4$ mm	exemption	0
7306 29 00	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur $\leq 406,4$ mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	exemption	0
7306 30 11	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, épaisseur de paroi ≤ 2 mm	exemption	0
7306 30 19	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, épaisseur de paroi > 2 mm	exemption	0
7306 30 41	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, zingués	exemption	0
7306 30 49	Tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz", soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés (sauf zingués)	exemption	0
7306 30 72	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, d'un diamètre extérieur $\leq 168,3$ mm, zingués (sauf les tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction de pétrole et de gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7306 30 77	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur ≤ 168,3 mm (sauf zingués et autres que les tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction de pétrole et de gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")	exemption	0
7306 30 80	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur > 168,3 mm mais ≤ 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits "tubes gaz")	exemption	0
7306 40 20	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (autres que tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)	exemption	0
7306 40 80	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables (autres qu'étirés ou laminés à froid, sauf tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole et de gaz)	exemption	0
7306 50 20	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables	exemption	0
7306 50 80	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables (autres que tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz, ainsi que les tubes de précision)	exemption	0
7306 61 11	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi ≤ 2 mm, en aciers inoxydables	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7306 61 19	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi ≤ 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxydables	exemption	0
7306 61 91	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi > 2 mm, en aciers inoxydables	exemption	0
7306 61 99	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi > 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxydables	exemption	0
7306 69 10	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en aciers inoxydables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur $> 406,4$ mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	exemption	0
7306 69 90	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en fer ou en acier autres qu'inoxydables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur $> 406,4$ mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	exemption	0
7306 90 00	Tubes, tuyaux et profilés creux (p.ex. rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés), en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur $> 406,4$ mm)	exemption	0
7307 11 10	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable, pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,7	0
7307 11 90	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable (autres que les types utilisés pour canalisations sous pression)	3,7	0
7307 19 10	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte malléable	3,7	0
7307 19 90	Accessoires de tuyauterie moulés en fer ou acier (sauf fonte)	3,7	0
7307 21 00	Brides en aciers inoxydables (non moulés)	3,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7307 22 10	Manchons en aciers inoxydables, filetés (à l'exclusion des produits moulés)	exemption	0
7307 22 90	Coudes et courbes en aciers inoxydables, filetés (à l'exclusion des produits moulés)	3,7	0
7307 23 10	Coudes et courbes en aciers inoxydables, à souder bout à bout (non moulés)	3,7	0
7307 23 90	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables à souder bout à bout (non moulés et autres que coudes et courbes)	3,7	0
7307 29 10	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, filetés (non moulés et sauf brides, coudes, courbes et manchons)	3,7	0
7307 29 30	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, à souder (non moulés et sauf brides)	3,7	0
7307 29 90	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf produits moulés, produits filetés ou à souder bout à bout ou à souder, et sauf brides)	3,7	0
7307 91 00	Brides en fer ou aciers (autres que moulés ou en acier inoxydable)	3,7	0
7307 92 10	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'exclusion des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	exemption	0
7307 92 90	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'exclusion des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	3,7	0
7307 93 11	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur ≤ 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)	3,7	0
7307 93 19	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur ≤ 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)	3,7	0
7307 93 91	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)	3,7	0
7307 93 99	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)	3,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7307 99 10	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)	3,7	0
7307 99 30	Accessoires de tuyauterie en fer ou aciers, à souder (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides)	3,7	0
7307 99 90	Accessoires de tuyauterie en fer ou aciers (autres que moulés ou en aciers inoxydables, sauf articles filetés ou à souder bout à bout, ou à souder, et sauf brides)	3,7	0
7308 10 00	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier	exemption	0
7308 20 00	Tours et pylônes, en fer ou en acier	exemption	0
7308 30 00	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier	exemption	0
7308 40 10	Matériel pour le soutènement dans les mines, en fonte, fer ou acier	exemption	0
7308 40 90	Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étalement, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion du matériel pour le soutènement dans les mines, des palplanches faites d'éléments assemblés ainsi que des panneaux de coffrage destinés au coulage du béton, ayant le caractère de moules)	exemption	0
7308 90 10	Barrages, vannes, portes-écluses, débarcadères, docks fixes et autres constructions maritimes ou fluviales, en fonte, fer ou acier	exemption	0
7308 90 51	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée en fer ou en aciers et d'une âme isolante	exemption	0
7308 90 59	Constructions et parties de constructions en fer ou en acier, uniquement ou principalement en tôle, n.d.a. (à l'exclusion des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils et des panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée et d'une âme isolante)	exemption	0
7308 90 99	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (sauf tours et pylônes; ponts et éléments de ponts; constructions et parties de constructions en tôle; portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils; matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étalement; barrages, vannes, portes-écluses, débarcadères, docks fixes et autres constructions maritimes ou fluviales)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7309 00 10	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières gazeuses non comprimées ou liquéfiées, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7309 00 30	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, avec revêtement intérieur ou calorifuge, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7309 00 51	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance > 100 000 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7309 00 59	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance ≤ 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7309 00 90	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés aménagés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,2	0
7310 10 00	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance ≥ 50 l mais ≤ 300 l, n.d.a. (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)	2,7	0
7310 21 11	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les denrées alimentaires	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7310 21 19	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les boissons	2,7	0
7310 21 91	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi < 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'exclusion des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	2,7	0
7310 21 99	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi \geq 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'exclusion des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	2,7	0
7310 29 10	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients similaires, en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi < 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'exclusion des boîtes)	2,7	0
7310 29 90	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients similaires, en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi \geq 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés ou à dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'exclusion des boîtes)	2,7	0
7311 00 10	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0
7311 00 91	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, capacité < 1 000 l (sauf sans soudure et autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0
7311 00 99	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, capacité \geq 1 000 l (sauf sans soudure et autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0
7312 10 20	Torons et câbles en aciers inoxydables (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7312 10 41	Torons et câbles, en fer ou en acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est ≤ 3 mm, revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton) (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 49	Torons et câbles, en fer ou en acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est ≤ 3 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures, des ronces artificielles et des produits revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton))	exemption	0
7312 10 61	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, non revêtus (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 65	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, zingués (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 69	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, revêtus (sauf produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf torons zingués)	exemption	0
7312 10 81	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 3 mm mais ≤ 12 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 83	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 12 mm mais ≤ 24 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7312 10 85	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 24 mm mais ≤ 48 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 89	Câbles, y compris les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 48 mm (à l'exclusion des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	exemption	0
7312 10 98	Câbles, y compris câbles clos, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm (sauf non revêtus ou simplement zingués, produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf câbles et câbles clos zingués)	exemption	0
7312 90 00	Tresses, élingues et similaires, en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)	exemption	0
7313 00 00	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	exemption	0
7314 12 00	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en fils d'acier inoxydable	exemption	0
7314 14 00	Toiles métalliques tissés, y compris les toiles continues ou sans fin, en fils d'acier inoxydable (à l'exclusion des toiles en fils métalliques des types utilisés pour les vêtements, aménagements intérieurs et usages similaires et sauf toiles continues ou sans fin pour machines)	exemption	0
7314 19 00	Toiles métalliques tissés, y compris les toiles continues ou sans fin, en fils de fer ou d'aciers autres qu'inoxidables (à l'exclusion des toiles en fils métalliques des types utilisés pour vêtements et aménagements intérieurs et usages similaires)	exemption	0
7314 20 10	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles ≥ 100 cm ² , en fils de fer ou d'acier nervurés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est ≥ 3 mm	exemption	0
7314 20 90	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles ≥ 100 cm ² , en fils de fer ou d'acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est ≥ 3 mm (à l'exclusion des produits en fils nervurés)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7314 31 00	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre, zingués (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est ≥ 3 mm avec une surface de mailles ≥ 100 cm ²)	exemption	0
7314 39 00	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est ≥ 3 mm avec une surface de mailles ≥ 100 cm ² et autres que zingués)	exemption	0
7314 41 10	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, zingués, à mailles hexagonales	exemption	0
7314 41 90	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, zingués (sauf à mailles hexagonales)	exemption	0
7314 42 10	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, recouverts de matières plastiques, à mailles hexagonales	exemption	0
7314 42 90	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, recouverts de matières plastiques (sauf à mailles hexagonales)	exemption	0
7314 49 00	Toiles métalliques non tissées, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre (sauf zingués ou recouverts de matières plastiques)	exemption	0
7314 50 00	Tôles et bandes déployées en fer ou en acier	exemption	0
7315 11 10	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier, pour cycles et motocycles	2,7	0
7315 11 90	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier (autres que des types utilisés pour cycles et motocycles)	2,7	0
7315 12 00	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)	2,7	0
7315 19 00	Parties de chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
7315 20 00	Chaînes antidérapantes pour véhicules automobiles, en fonte, fer ou acier	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7315 81 00	Chaînes à maillons à étais en fonte, fer ou acier	2,7	0
7315 82 10	Chaînes en fonte, fer ou acier, à maillons soudés, plus grande dimension de la coupe transversale du matériau ≤ 16 mm (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)	2,7	0
7315 82 90	Chaînes, en fonte, fer ou acier, à maillons soudés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale du matériau constitutif est > 16 mm (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)	2,7	0
7315 89 00	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)	2,7	0
7315 90 00	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (sauf de chaînes à maillons articulés)	2,7	0
7316 00 00	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2,7	0
7317 00 10	Punaises en fer ou en acier	exemption	0
7317 00 20	Pointes de tréfilerie en fer ou en acier, présentées en bandes ou en rouleaux	exemption	0
7317 00 40	Pointes de tréfilerie en acier à teneur en poids en carbone $\geq 0,5$ %, trempées (autres que présentées en bandes ou en rouleaux)	exemption	0
7317 00 61	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires de tréfilerie, en fonte, fer ou acier, zingués (autres que clous encollés en bandes ou rouleaux, clous trempés à teneur en poids en carbone $\geq 0,5$ % et sauf agrafes de bureau présentées en barrettes)	exemption	0
7317 00 69	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires de tréfilerie, en fonte, fer ou acier, non zingués (autres que clous encollés en bandes ou en rouleaux, clous trempés à teneur en poids en carbone $\geq 0,5$ % et sauf agrafes de bureau présentées en barrettes, et punaises)	exemption	0
7317 00 90	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier (autres que de tréfilerie en fonte, fer ou acier et sauf agrafes de bureau présentées en barrettes, et punaises)	exemption	0
7318 11 00	Tire-fond en fonte, fer ou acier	3,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7318 12 10	Vis à bois en acier inoxydables (autres que tire-fond)	3,7	0
7318 12 90	Vis à bois en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que tire-fond)	3,7	0
7318 13 00	Crochets et pitons à pas de vis en fonte, fer ou acier	3,7	0
7318 14 10	Vis autotaraudeuses en aciers inoxydables (autres que vis à bois)	3,7	0
7318 14 91	Vis à tôles, autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables	3,7	0
7318 14 99	Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxidables (autres que vis à tôles et vis à bois)	3,7	0
7318 15 10	Vis en fonte, fer ou acier, décolletées dans la masse, épaisseur de tige \leq 6 mm	3,7	0
7318 15 20	Vis et boulons filetés, en fonte, fer ou acier, même avec leurs écrous et rondelles, pour la fixation des éléments de voies ferrées (sauf tire-fond)	3,7	0
7318 15 30	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous et rondelles (sans tête et autres que décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige \leq 6 mm et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 41	Vis et boulons, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, même avec leurs écrous ou rondelles, sans tête, d'une résistance à la traction $<$ 800 MPa (autres que décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige \leq 6 mm et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 49	Vis et boulons, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, même avec leurs écrous ou rondelles, sans tête, d'une résistance à la traction \geq 800 MPa (autres que décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige \leq 6 mm et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 51	Vis et boulons en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, à tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	3,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7318 15 59	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'exclusion des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	3,7	0
7318 15 61	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 69	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête à six pans creux (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 70	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 81	Vis et boulons filetés en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale, résistance à la traction < 800 MPa (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 89	Vis et boulons filetés en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous et rondelles, avec tête hexagonale, résistance à la traction \geq 800 MPa (à l'exclusion des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	3,7	0
7318 15 90	Vis et boulons filetés, en fer ou en acier même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête (sauf avec tête fendue ou à empreinte cruciforme, à six pans creux ou hexagonale; sauf vis à bois, vis autotaraudeuses, vis et boulons filetés pour la fixation des éléments des voies ferrées, crochets et pitons à pas de vis et sauf clous taraudeurs)	3,7	0
7318 16 10	Écrous en fonte, fer ou acier, décolletés dans la masse, diamètre de trou \leq 6 mm	3,7	0
7318 16 30	Écrous en aciers inoxydables (autres que décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou \leq 6 mm)	3,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7318 16 50	Écrous de sécurité en fonte, fer ou aciers (autres que décollétés dans la masse, d'un diamètre de trou ≤ 6 mm et sauf écrous en aciers inoxydables)	3,7	0
7318 16 91	Écrous en fonte, fer ou acier, de diamètre intérieur ≤ 12 mm (autres que décollétés dans la masse, d'un diamètre de trou ≤ 6 mm et sauf écrous en aciers inoxydables et écrous de sécurité)	3,7	0
7318 16 99	Écrous en fonte, fer ou acier, de diamètre intérieur > 12 mm (autres qu'en aciers inoxydables et sauf écrous de sécurité)	3,7	0
7318 19 00	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	3,7	0
7318 21 00	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier	3,7	0
7318 22 00	Rondelles en fonte, fer ou acier (sauf rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)	3,7	0
7318 23 00	Rivets en fonte, fer ou acier (autres que rivets tubulaires ou rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)	3,7	0
7318 24 00	Goupilles, chevilles et clavettes en fonte, fer ou acier	3,7	0
7318 29 00	Articles de boulonnerie et de visserie non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	3,7	0
7319 20 00	Épingles de sûreté en fer ou en acier	2,7	0
7319 30 00	Autres épingles en fer ou en acier, n.d.a.	2,7	0
7319 90 10	Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder à la main, en fer ou en acier	2,7	0
7319 90 90	Aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier (sauf aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder)	2,7	0
7320 10 11	Ressorts paraboliques et leurs lames, en fer ou en acier,	2,7	0
7320 10 19	Ressorts et leurs lames, en fer ou en acier, formés à chaud (sauf ressorts paraboliques et leurs lames)	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7320 10 90	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou en acier (sauf formés à chaud)	2,7	0
7320 20 20	Ressorts en hélice en fer ou en acier, formés à chaud (à l'exclusion des ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et sauf ressorts-amortisseurs de la section 17)	2,7	0
7320 20 81	Ressorts de compression en fer ou en acier	2,7	0
7320 20 85	Ressorts de traction en fer ou en acier	2,7	0
7320 20 89	Ressorts en hélice, en fer ou en acier (autres que formés à chaud, de compression et de traction)	2,7	0
7320 90 10	Ressorts spiraux plats en fer ou en acier	2,7	0
7320 90 30	Ressorts ayant la forme de disques, en fer ou en acier	2,7	0
7320 90 90	Ressorts et lames de ressorts en fer ou en acier (sauf ressorts spiraux plats, ressorts ayant la forme de disques, ressorts en hélice, ressorts à lames et leurs lames, ressorts de montres, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et sauf ressorts-amortisseurs et ressorts à barre à torsion de la section 17)	2,7	0
7321 11 10	Appareils de cuisson tels que foyer de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières à four, y compris les fours encastrés, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'exclusion des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 11 90	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'exclusion des cuisinières à four, des fours encastrés et des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 12 00	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'exclusion des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 19 00	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, et chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'exclusion des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7321 81 10	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles, à évacuation incorporée des gaz brûlés (sauf appareils de cuisson; chauffe-plats; chaudières de chauffage central; chauffe-eau instantanés et chauffe-eau à accumulation; appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 81 90	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles, sans évacuation incorporée des gaz brûlés (à l'exclusion des appareils de cuisson, chauffe-plats et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 82 10	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides, à évacuation incorporées des gaz brûlés (à l'exclusion des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 82 90	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides sans évacuation incorporée des gaz brûlés (à l'exclusion des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 89 00	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers similaires, en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'exclusion des appareils de cuisson et chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2,7	0
7321 90 00	Parties des appareils ménagers chauffants non électriques du n° 7321, n.d.a.	2,7	0
7322 11 00	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fonte (à l'exclusion des parties désignées ou comprises en d'autres endroits et sauf les chaudières de chauffage central)	3,2	0
7322 19 00	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fer ou acier (à l'exclusion de la fonte et sauf les parties désignées ou comprises en d'autres endroits et les chaudières de chauffage central)	3,2	0
7322 90 00	Générateurs et distributeurs d'air chaud y compris -les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné-, à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur et leurs parties, en fonte, fer ou acier	3,2	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7323 10 00	Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou acier	3,2	0
7323 91 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte non émaillée (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoières, pelles à tartes, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0
7323 92 00	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte émaillée (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoières, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0
7323 93 10	Articles pour le service de la table, en aciers inoxydables (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; tire-bouchons, casse-noisettes et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoières, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires des n°s 8211 à n° 8215; objets décoratifs)	3,2	0
7323 93 90	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aciers inoxydables (sauf bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoières et articles similaires des n°s 8211 à n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette; articles pour le service de la table)	3,2	0
7323 94 10	Articles de ménage pour le service de la table en fer ou aciers autres qu'inoxidables, émaillés (à l'exclusion de la fonte; des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; cuillers, louches, fourchettes, écumoières, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires du n° 8215; objets décoratifs)	3,2	0
7323 94 90	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, émaillés (sauf fonte; bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoières, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette; articles pour le service de la table)	3,2	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7323 99 10	Articles de ménage pour le service de la table, en fer ou aciers autres qu'inoxidables (à l'exclusion de la fonte et des articles émaillés; des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310; tire-bouchons, casse-noisettes et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles similaires des n° 8211 à n° 8215; objets décoratifs)	3,2	0
7323 99 91	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, peints ou vernis (à l'exclusion de la fonte; des bidons ou boîtes et récipients similaires du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	3,2	0
7323 99 99	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxidables (sauf de la fonte; corbeilles à papier; articles peints, vernis ou émaillés; articles d'hygiène ou de toilette; articles pour le service de la table; boîtes, bidons et récipients similaires du n° 7310; pelles, tire-bouchons, gaufriers, etc.; articles de coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, etc., des n° 8211 à 8215)	3,2	0
7324 10 00	Éviers et lavabos en acier inoxydable	2,7	0
7324 21 00	Baignoires en fonte, même émaillées	3,2	0
7324 29 00	Baignoires en fer ou en acier, à l'exclusion de la fonte	3,2	0
7324 90 00	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en fonte, fer ou acier (à l'exclusion des bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7310, des petites armoires suspendues à pharmacie ou de toilette et autres meubles du chapitre 94, des éviers et lavabos complets, en aciers inoxydables, des baignoires complètes et des accessoires de tuyauterie)	3,2	0
7325 10 50	Trappes de regard, en fonte non malléable, moulés	1,7	0
7325 10 92	Articles pour canalisations, moulés en fonte non malléable (à l'exclusion des trappes de regard)	1,7	0
7325 10 99	Ouvrages moulés en fonte non malléable, n.d.a. (autres que trappes de regard et articles pour canalisations)	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7325 91 00	Boulets et similaires, pour broyeurs, moulés (sauf en fonte non malléable)	2,7	0
7325 99 10	Ouvrages en fonte malléable, moulés, n.d.a. (sauf boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0
7325 99 90	Ouvrages moulés en fer ou acier, n.d.a. (sauf en fonte non malléable ou malléable et autres que boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0
7326 11 00	Boulets et similaires pour broyeurs, en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés	2,7	0
7326 19 10	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0
7326 19 90	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles similaires pour broyeurs)	2,7	0
7326 20 30	Cages et volières en fils de fer ou d'acier	2,7	0
7326 20 50	Corbeilles en fil de fer ou d'acier	2,7	0
7326 20 80	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n.d.a. (à l'exclusion des cages et volières et des corbeilles)	2,7	0
7326 90 10	Tabatières, étuis à cigarettes, poudriers, étuis à lèvres et objets de poche analogues, en fer ou en acier	2,7	0
7326 90 30	Échelles et escabeaux en fer ou en acier	2,7	0
7326 90 40	Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises, en fer ou en acier (à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus pour un ou plusieurs moyens de transport)	2,7	0
7326 90 50	Bobines pour câbles, tuyaux, etc., en fer ou en acier	2,7	0
7326 90 60	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, n.d.a., en fer ou en acier	2,7	0
7326 90 70	Paniers en tôles d'acier et articles similaires, pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7326 90 91	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, n.d.a.	2,7	0
7326 90 93	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, n.d.a.	2,7	0
7326 90 95	Ouvrages en fer ou en acier, frittés, n.d.a.	2,7	0
7326 90 98	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.	2,7	0
7401 00 00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	exemption	0
7402 00 00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	exemption	0
7403 11 00	Cuivre affiné sous forme de cathodes ou sections de cathodes	exemption	0
7403 12 00	Cuivre affiné sous forme de barres à fil (wire-bars)	exemption	0
7403 13 00	Cuivre affiné sous forme de billettes	exemption	0
7403 19 00	Cuivre affiné, sous forme brute (autre que sous forme de billettes, barres à fil, cathodes ou sections de cathodes)	exemption	0
7403 21 00	Alliages à base de cuivre-zinc (laiton), sous forme brute	exemption	0
7403 22 00	Alliage à base de cuivre-étain (bronze), sous forme brute	exemption	0
7403 29 00	Alliages de cuivre sous forme brute (sauf en alliages à base de cuivre-zinc (laiton) et de cuivre-étain (bronze) et en alliages mères du n° 7405)	exemption	0
7404 00 10	Déchets et débris de cuivre affiné (à l'exclusion des déchets lingotés ou formes brutes similaires, en déchets et débris de cuivre affiné, des cendres et résidus contenant du cuivre affiné et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7404 00 91	Déchets et débris d'alliages cuivre-zinc (laiton) (à l'exclusion des déchets lingotés ou formes brutes similaires, en déchets et débris fondus d'alliages cuivre-zinc, des cendres et résidus contenant des alliages cuivre-zinc et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7404 00 99	Déchets et débris d'alliages de cuivre (à l'exclusion des alliages cuivre-zinc, des déchets lingotés ou formes brutes similaires, en déchets et débris d'alliages de cuivre fondus, des cendres et résidus contenant des alliages de cuivre ainsi que des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7405 00 00	Alliages mères de cuivre (sauf les combinaisons cuivre-phosphore (phosphore de cuivre) à teneur en poids en phosphore > 15 %)	exemption	0
7406 10 00	Poudres de cuivre à structure non lamellaire (sauf granulés (grenailles) de cuivre)	exemption	0
7406 20 00	Poudres de cuivre à structure lamellaire; paillettes de cuivre (sauf granulés (grenailles) de cuivre et sauf paillettes découpées du n° 8308)	exemption	0
7407 10 00	Barres et profilés en cuivre affiné, n.d.a.	4,8	0
7407 21 10	Barres en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), n.d.a.	4,8	0
7407 21 90	Profilés en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), n.d.a.	4,8	0
7407 29 10	Barres et profilés en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou en alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort), n.d.a.	4,8	0
7407 29 90	Barres et profilés en alliages de cuivre, n.d.a. (sauf en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel), ou alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort))	4,8	0
7408 11 00	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale > 6 mm	4,8	0
7408 19 10	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale > 0,5 mm mais ≤ 6 mm	4,8	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7408 19 90	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale $\leq 0,5$ mm	4,8	0
7408 21 00	Fils en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	4,8	0
7408 22 00	Fils en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	0
7408 29 00	Fils en alliages de cuivre (à l'exclusion des produits en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort))	4,8	0
7409 11 00	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur $> 0,15$ mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 19 00	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur $> 0,15$ mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 21 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), épaisseur $> 0,15$ mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 29 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), épaisseur $> 0,15$ mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 31 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain (bronze), épaisseur $> 0,15$ mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 39 00	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain (bronze), épaisseur $> 0,15$ mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 40 10	Tôles et bandes, en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel), d'une épaisseur $> 0,15$ mm (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7409 40 90	Tôles et bandes, en alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort), d'une épaisseur $> 0,15$ mm (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7409 90 00	Tôles et bandes en alliages de cuivre, épaisseur > 0,15 mm (sauf en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-étain (bronze), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort), et sauf tôles et bandes déployées et bandes isolées pour l'électricité)	4,8	0
7410 11 00	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sans support, épaisseur ≤ 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	5,2	0
7410 12 00	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sans support, épaisseur ≤ 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	5,2	0
7410 21 00	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sur support, épaisseur, support non compris, ≤ 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	5,2	0
7410 22 00	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sur support, épaisseur, support non compris, ≤ 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	5,2	0
7411 10 11	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, droits, épaisseur de paroi > 0,6 mm	4,8	0
7411 10 19	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, droits, épaisseur de paroi ≤ 0,6 mm	4,8	0
7411 10 90	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, enroulés ou autrement recourbés	4,8	0
7411 21 10	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), droits	4,8	0
7411 21 90	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), enroulés ou autrement recourbés	4,8	0
7411 22 00	Tubes et tuyaux, en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	0
7411 29 00	Tubes et tuyaux en alliages de cuivre (sauf en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort))	4,8	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7412 10 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en cuivre affiné	5,2	0
7412 20 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en alliages de cuivre	5,2	0
7413 00 20	Torons, câbles, tresses et similaires, en cuivre affiné (sauf produits isolés pour l'électricité)	5,2	0
7413 00 80	Torons, câbles, tresses et similaires, en alliages de cuivre (sauf produits isolés pour l'électricité)	5,2	0
7415 10 00	Pointes et clous, punaises, crampons appointés, agrafes et similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre (sauf agrafes présentées en barrettes)	4	0
7415 21 00	Rondelles, y compris les rondelles destinées à faire ressort, en cuivre	3	0
7415 29 00	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et similaires, non filetés, en cuivre (sauf rondelles, y compris les rondelles destinées à faire ressort)	3	0
7415 33 00	Vis, boulons, écrous et articles similaires, filetés, en cuivre (à l'exclusion des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fond, des bouchons métalliques, bondes et articles similaires, filetés)	3	0
7415 39 00	Crochets à pas de vis, vis à œillet, tampons et articles similaires, filetés, en cuivre (sauf vis ordinaires et sauf boulons et écrous)	3	0
7418 11 00	Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage et usages analogues, en cuivre (à l'exclusion des articles d'hygiène et de toilette)	3	0
7418 19 10	Appareils de cuisson ou de chauffage, non électriques, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties, en cuivre (à l'exclusion des chauffe-eau et des fours à bain)	4	0
7418 19 90	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en cuivre (sauf éponges, torchons, gants et articles similaires; appareils de cuisson ou chauffage non électriques; bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7419; articles à caractère d'outils; coutellerie, cuillers, fourchettes, etc.; objets décoratifs; articles d'hygiène et de toilette)	3	0
7418 20 00	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en cuivre (sauf bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7417 et sauf accessoires de tuyauterie)	3	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7419 10 00	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre (sauf chaînes et chaînettes de montre, de bijouterie, etc.)	3	0
7419 91 00	Ouvrages en cuivre, coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés, n.d.a.	3	0
7419 99 10	Toiles métalliques, y compris les toiles continues ou sans fin, grillages et treillis en fils de cuivre; tôles et bandes déployées en cuivre (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages similaires, toiles en cuivre recouvertes de fondant pour brasage, toiles, grillages et treillis transformés en cribles ou tamis à main ou en pièces de machines)	4,3	0
7419 99 30	Ressorts en cuivre (sauf ressorts de montres et rondelles destinées à faire ressort)	4	0
7419 99 90	Ouvrages en cuivre, n.d.a.	3	0
7501 10 00	Mattes de nickel	exemption	0
7501 20 00	Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel (à l'exclusion des mattes de nickel)	exemption	0
7502 10 00	Nickel non allié, sous forme brute	exemption	0
7502 20 00	Alliages de nickel, sous forme brute	exemption	0
7503 00 10	Déchets et débris de nickel non allié (à l'exclusion des déchets lingotés et formes brutes similaires, en déchets et débris de nickel non allié fondus, des cendres et résidus contenant du nickel non allié et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	exemption	0
7503 00 90	Déchets et débris d'alliages de nickel (sauf déchets lingotés et formes brutes similaires, en déchets et débris d'alliages de nickel fondus, et sauf cendres et résidus contenant des alliages de nickel)	exemption	0
7504 00 00	Poudres et paillettes de nickel (sauf sinters d'oxydes de nickel)	exemption	0
7505 11 00	Barres et profilés en nickel non allié, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)	exemption	0
7505 12 00	Barres et profilés en alliages de nickel, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)	2,9	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7505 21 00	Fils en nickel non allié (sauf produits isolés pour l'électricité)	exemption	0
7505 22 00	Fils en alliages de nickel (sauf produits isolés pour l'électricité)	2,9	0
7506 10 00	Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié (sauf tôles ou bandes déployées)	exemption	0
7506 20 00	Tôles, bandes et feuilles en alliages de nickel (sauf tôles ou bandes déployées)	3,3	0
7507 11 00	Tubes et tuyaux en nickel non allié	exemption	0
7507 12 00	Tubes et tuyaux en alliages de nickel	exemption	0
7507 20 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en nickel	2,5	0
7508 10 00	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de nickel	exemption	0
7508 90 00	Ouvrages en nickel, n.d.a.	exemption	0
7601 10 00	Aluminium non allié, sous forme brute	6	5
7601 20 10	Alliages d'aluminium primaire, sous forme brute	6	5
7601 20 91	Alliages d'aluminium secondaire, en lingots ou à l'état liquide	6	5
7601 20 99	Alliages d'aluminium secondaire, sous forme brute (sauf en lingots ou à l'état liquide)	6	5
7602 00 11	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles d'aluminium; déchets de feuilles et de bandes minces, colorées, revêtues ou contrecollées, épaisseur, support non compris, $\leq 0,2$ mm, en aluminium	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7602 00 19	Déchets d'aluminium, y compris les rebuts de fabrication (à l'exclusion des déchets du n° 7602 00 11, des cendres et résidus de la fabrication de l'aluminium, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier contenant, sous forme de silicates, de l'aluminium récupérable ainsi que des lingots ou formes brutes similaires coulés à partir de déchets ou de débris d'aluminium refondus)	exemption	0
7602 00 90	Débris d'aluminium (sauf scories produits par la sidérurgie et contenant de l'aluminium récupérable comme silicates; déchets lingotés et autres formes brutes similaires en déchets ou débris d'aluminium fondus; cendres et résidus de la fabrication d'aluminium; tournures frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles)	exemption	0
7603 10 00	Poudres d'aluminium, à structure non lamellaire (sauf boulettes d'aluminium)	5	0
7603 20 00	Poudres d'aluminium, à structure lamellaire; paillettes d'aluminium (sauf boulettes d'aluminium et sauf paillettes découpées)	5	0
7604 10 10	Barres en aluminium non allié	7,5	0
7604 10 90	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.	7,5	0
7604 21 00	Profilés creux en alliages d'aluminium, n.d.a.	7,5	0
7604 29 10	Barres en alliages d'aluminium	7,5	0
7604 29 90	Profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.	7,5	0
7605 11 00	Fils en aluminium non allié, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et similaires du n° 7614, sauf fils isolés pour l'électricité)	7,5	0
7605 19 00	Fils en aluminium non allié, dont la plus grande dimension de la section transversale est ≤ 7 mm (à l'exclusion des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles similaires du n° 7614)	7,5	0
7605 21 00	Fils en alliages d'aluminium, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et similaires du n° 7614, sauf fils isolés pour l'électricité)	7,5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7605 29 00	Fils en alliages d'aluminium, dont la plus grande dimension de la section transversale est ≤ 7 mm (à l'exclusion des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles similaires du n° 7614)	7,5	0
7606 11 10	Tôles et bandes en aluminium non allié, épaisseur $> 0,2$ mm, de forme carrée ou rectangulaire, peint, verni ou revêtu de matière plastique	7,5	0
7606 11 91	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur $> 0,2$ mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique et sauf tôles et bandes déployées)	7,5	0
7606 11 93	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)	7,5	0
7606 11 99	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur ≥ 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)	7,5	0
7606 12 10	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, pour stores vénitiens	7,5	0
7606 12 50	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur $> 0,2$ mm, de forme carrée ou rectangulaire, peints, vernis ou revêtus de matière plastique (sauf bandes pour stores vénitiens)	7,5	0
7606 12 91	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur $> 0,2$ mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, vernis ou revêtus de matière plastique, sauf bandes pour stores vénitiens et sauf tôles et bandes déployées)	7,5	0
7606 12 93	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, vernis ou revêtus de matière plastique)	7,5	0
7606 12 99	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur ≥ 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, vernis ou revêtus de matière plastique)	7,5	0
7606 91 00	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur $> 0,2$ mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire	7,5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7606 92 00	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire	7,5	0
7607 11 10	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, simplement laminées, d'une épaisseur < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	7,5	0
7607 11 90	Feuilles et bandes minces, d'aluminium sans support, simplement laminées, d'une épaisseur de $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	7,5	0
7607 19 10	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, laminées et autrement traitées, épaisseur < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	7,5	0
7607 19 91	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, laminées et ayant subi des ouvraisons plus poussées, d'une épaisseur $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm, auto-adhésives (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	7,5	0
7607 19 99	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, laminées et ayant subi des ouvraisons plus poussées, d'une épaisseur $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm, non auto-adhésives (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	7,5	0
7607 20 10	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sur support, épaisseur, support non compris, < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	10	0
7607 20 91	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sur support, d'une épaisseur, support non compris, $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm, adhésives (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	7,5	0
7607 20 99	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, d'une épaisseur, support non compris, $\geq 0,021$ mm mais $\leq 0,2$ mm, non auto-adhésives (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	7,5	0
7608 10 00	Tubes et tuyaux en aluminium non allié (sauf profilés creux)	7,5	0
7608 20 20	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium, soudés (sauf profilés creux)	7,5	0
7608 20 81	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium, simplement filés à chaud (sauf profilés creux)	7,5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7608 20 89	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium (autres que soudés ou simplement filés à chaud et sauf profilés creux)	7,5	0
7609 00 00	Accessoires de tuyauterie, p.ex. raccords, coudes, manchons, en aluminium	5,9	0
7610 10 00	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	6	0
7610 90 10	Ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, en aluminium	7	0
7610 90 90	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et similaires, en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)	6	0
7611 00 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en aluminium, pour toutes matières, à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	6	0
7612 10 00	Étuis tubulaires souples en aluminium	6	0
7612 90 10	Étuis tubulaires rigides en aluminium	6	0
7612 90 20	Récipients des types utilisés pour aérosols, en aluminium	6	0
7612 90 91	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, en aluminium, pour toutes matières, sauf gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance \geq 50 l mais \leq 300 l, n.d.a.	6	0
7612 90 98	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, en aluminium, pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance < 50 l, n.d.a. (à l'exclusion des étuis tubulaires souples, des étuis tubulaires rigides et des récipients pour aérosols)	6	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7613 00 00	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	6	0
7614 10 00	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, avec âme en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)	6	0
7614 90 00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en aluminium (à l'exclusion des produits isolés pour l'électricité et des articles avec âme en acier)	6	0
7615 11 00	Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage et usages analogues, en aluminium (à l'exclusion des articles d'hygiène et de toilette)	6	0
7615 19 10	Articles de ménage ou d'économie domestique, et leurs parties, en aluminium, coulés ou moulés (sauf bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7612, articles ayant le caractère d'outils, cuillers, louches, fourchettes et autres articles analogues des n°s 8211 à n° 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie et sauf articles d'hygiène et de toilette)	6	0
7615 19 90	Articles de ménage ou d'économie domestique, et leurs parties, en aluminium, non coulés ou non moulés (sauf éponges, torchons, gants et articles similaires; bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7612; articles ayant le caractère d'outils, cuillères, louches, fourchettes et articles analogues des n°s 8211 à 8215; objets décoratifs; accessoires de tuyauterie; articles d'hygiène et de toilette)	6	0
7615 20 00	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium (sauf bidons, boîtes et récipients similaires du n° 7612 et sauf accessoires de tuyauterie)	6	0
7616 10 00	Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et similaires, en aluminium (sauf agrafes présentées en barrettes et sauf chevilles vissées, tampons et articles similaires, filetés)	6	0
7616 91 00	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages similaires, toiles, grillages et treillis transformés en cribles ou tamis à main ou en pièces de machines)	6	0
7616 99 10	Ouvrages coulés ou moulés en aluminium, n.d.a.	6	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7616 99 90	Ouvrages en aluminium, non coulés ou non moulés, n.d.a.	6	0
7801 10 00	Plomb affiné, sous forme brute	2,5	0
7801 91 00	Plomb sous forme brute, avec antimoine comme autre élément prédominant en poids	2,5	0
7801 99 10	Plomb sous forme brute, à teneur en poids en argent $\geq 0,02$ %, destiné à être affiné (plomb d'œuvre)	exemption	0
7801 99 91	Alliages de plomb, sous forme brute (sauf contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids et sauf plomb à teneur en poids en argent $\geq 0,02$ % (plomb d'œuvre))	2,5	0
7801 99 99	Plomb, sous forme brute (sauf contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids, sauf plomb à teneur en poids en argent $\geq 0,02$ % (plomb d'œuvre), alliages de plomb et plomb affiné)	2,5	0
7802 00 00	Déchets et débris de plomb (autres que cendres et résidus de la fabrication du plomb contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620 et sauf plomb lingoté et autres formes brutes similaires, en déchets et débris de plomb fondus du n° 7801 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)	exemption	0
7804 11 00	Feuilles et bandes en plomb, épaisseur, support non compris, $\leq 0,2$ mm	5	0
7804 19 00	Tables en plomb; feuilles et bandes, en plomb, épaisseur, support non compris, $> 0,2$ mm	5	0
7804 20 00	Poudres et paillettes en plomb (sauf granulés et grenailles en plomb et sauf paillettes découpées du n° 8308)	exemption	0
7806 00 10	Emballages avec blindage de protection contre les radiations en plomb pour transport ou stockage des matières radioactives (Euratom) (sauf conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	exemption	0
7806 00 30	Barres, profilés et fils en plomb, n.d.a.	5	0
7806 00 50	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en plomb	5	0
7806 00 90	Ouvrages en plomb, n.d.a.	5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
7901 11 00	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc \geq 99,99 %	2,5	0
7901 12 10	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc \geq 99,95 % mais < 99,99 %	2,5	0
7901 12 30	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc \geq 98,5 % mais < 99,95 %	2,5	0
7901 12 90	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc \geq 97,5 % mais < 98,5 %	2,5	0
7901 20 00	Alliages de zinc sous forme brute	2,5	0
7902 00 00	Déchets et débris de zinc (autres que cendres et résidus de la fabrication du zinc contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf plomb lingoté et autres formes brutes similaires, en déchets et débris de zinc fondus du n° 7901 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)	exemption	0
7903 10 00	Poussières de zinc	2,5	0
7903 90 00	Poudres et paillettes de zinc (sauf granulés et grenailles en zinc, sauf paillettes découpées du n° 8308 et sauf poussières de zinc)	2,5	0
7904 00 00	Barres, profilés et fils en zinc, n.d.a.	5	0
7905 00 00	Tôles, feuilles et bandes en zinc	5	0
7907 00 10	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en zinc	5	0
7907 00 90	Ouvrages en zinc, n.d.a.	5	0
8001 10 00	Étain sous forme brute, non allié	exemption	0
8001 20 00	Alliages d'étain sous forme brute	exemption	0
8002 00 00	Déchets et débris d'étain (autres que cendres et résidus de la fabrication de l'étain contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf étain lingoté et autres formes brutes similaires, en déchets et débris fondus d'étain du n° 8001)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8003 00 00	Barres, profilés et fils en étain, n.d.a.	exemption	0
8007 00 10	Tôles et bandes en étain, d'une épaisseur > 0,2 mm	exemption	0
8007 00 30	Feuilles et bandes minces en étain -même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires-, d'une épaisseur, support non compris, ≤ 0,2 mm; poudres et paillettes d'étain (autres que granulés et grenailles d'étain et sauf paillettes découpées du n° 8308)	exemption	0
8007 00 50	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en étain	exemption	0
8007 00 90	Ouvrages en étain, n.d.a.	exemption	0
8101 10 00	Poudres de tungstène (wolfram)	5	0
8101 94 00	Tungstène sous forme brute, y compris les barres en tungstène (wolfram) simplement obtenues par frittage	5	0
8101 96 00	Fils en tungstène (wolfram)	6	0
8101 97 00	Déchets et débris de tungstène (wolfram) (sauf cendres et résidus contenant du tungstène)	exemption	0
8101 99 10	Barres (autres que celles simplement obtenues par frittage), profilés, tôles, bandes et feuilles en tungstène (wolfram), n.d.a.	6	0
8101 99 90	Ouvrages en tungstène (wolfram), n.d.a.	7	0
8102 10 00	Poudres de molybdène	4	0
8102 94 00	Molybdène sous forme brute, y compris les barres en molybdène simplement obtenues par frittage	3	0
8102 95 00	Barres (autres que celles simplement obtenues par frittage), profilés, tôles, bandes et feuilles en molybdène, n.d.a.	5	0
8102 96 00	Fils en molybdène	6,1	0
8102 97 00	Déchets et débris de molybdène (sauf cendres et résidus contenant du molybdène)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8102 99 00	Ouvrages en molybdène, n.d.a.	7	0
8103 20 00	Tantale sous forme brute, y compris les barres en tantale simplement obtenues par frittage; poudres de tantale	exemption	0
8103 30 00	Déchets et débris de tantale (sauf cendres et résidus contenant du tantale)	exemption	0
8103 90 10	Barres (autres que les barres simplement obtenues par frittage), profilés, fils, tôles, bandes et feuilles en tantale, n.d.a.	3	0
8103 90 90	Ouvrages en tantale, n.d.a.	4	0
8104 11 00	Magnésium sous forme brute, teneur en poids en magnésium $\geq 99,8$ %	5,3	0
8104 19 00	Magnésium sous forme brute, teneur en poids en magnésium $< 99,8$ %	4	0
8104 20 00	Déchets et débris de magnésium (sauf cendres et résidus contenant du magnésium et sauf tournures et granulés de magnésium calibrés)	exemption	0
8104 30 00	Tournures et granulés de magnésium calibrés; poudres de magnésium	4	0
8104 90 00	Ouvrages en magnésium, n.d.a.	4	0
8105 20 00	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres de cobalt	exemption	0
8105 30 00	Déchets et débris de cobalt (sauf cendres et résidus contenant du cobalt)	exemption	0
8105 90 00	Ouvrages en cobalt, n.d.a.	3	0
8106 00 10	Bismuth sous forme brute; poudres de bismuth; déchets et débris de bismuth (sauf cendres et résidus contenant du bismuth)	exemption	0
8106 00 90	Ouvrages en bismuth, n.d.a.	2	0
8107 20 00	Cadmium sous forme brute; poudres de cadmium	3	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8107 30 00	Déchets et débris de cadmium (à l'exclusion des cendres et résidus contenant du cadmium)	exemption	0
8107 90 00	Ouvrages en cadmium, n.d.a.	4	0
8108 20 00	Titane sous forme brute; poudres de titane	5	0
8108 30 00	Déchets et débris de titane (sauf cendres et résidus contenant du titane)	5	0
8108 90 30	Barres, profilés et fils en titane, n.d.a.	7	0
8108 90 50	Tôles, bandes et feuilles en titane	7	0
8108 90 60	Tubes et tuyaux en titane	7	0
8108 90 90	Ouvrages en titane, n.d.a.	7	0
8109 20 00	Zirconium sous forme brute; poudres de zirconium	5	0
8109 30 00	Déchets et débris de zirconium (sauf cendres et résidus contenant du zirconium)	exemption	0
8109 90 00	Ouvrages en zirconium, n.d.a.	9	0
8110 10 00	Antimoine sous forme brute; poudres d'antimoine	7	3
8110 20 00	Déchets et débris d'antimoine (sauf cendres et résidus contenant de l'antimoine)	exemption	0
8110 90 00	Ouvrages en antimoine, n.d.a.	7	0
8111 00 11	Manganèse sous forme brute; poudres de manganèse	exemption	0
8111 00 19	Déchets et débris de manganèse (sauf cendres et résidus contenant du manganèse)	exemption	0
8111 00 90	Ouvrages en manganèse, n.d.a.	5	0
8112 12 00	Béryllium sous forme brute; poudres de béryllium	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8112 13 00	Déchets et débris de béryllium (à l'exclusion des cendres et résidus contenant du béryllium)	exemption	0
8112 19 00	Ouvrages en béryllium, n.d.a.	3	0
8112 21 10	Alliages de chrome, teneur en poids en nickel > 10 %, sous forme brute; poudres de ces alliages (sauf cendres et résidus contenant du chrome ou ce type d'alliages de chrome)	exemption	0
8112 21 90	Chrome sous forme brute; poudres de chrome (sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10 %)	3	0
8112 22 00	Déchets et débris de chrome (sauf cendres et résidus contenant du chrome et sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10 %)	exemption	0
8112 29 00	Ouvrages en chrome, n.d.a.	5	0
8112 51 00	Thallium sous forme brute; poudres de thallium	1,5	0
8112 52 00	Déchets et débris de thallium (à l'exclusion des cendres et résidus contenant du thallium)	exemption	0
8112 59 00	Ouvrages en thallium, n.d.a.	3	0
8112 92 10	Hafnium (celtium) sous forme brute; poudres d'hafnium (celtium); déchets et débris d'hafnium (celtium) (sauf cendres et résidus contenant de l'hafnium (celtium))	3	0
8112 92 21	Déchets et débris de niobium (columbium), rhénium, gallium, indium, vanadium et germanium (à l'exclusion des cendres et résidus contenant ces métaux)	exemption	0
8112 92 31	Niobium (colombium) et rhénium, sous forme brute; poudres de niobium (colombium) ou de rhénium	3	0
8112 92 81	Indium sous forme brute; poudres d'indium	2	0
8112 92 89	Gallium sous forme brute; poudres de gallium	1,5	0
8112 92 91	Vanadium sous forme brute; poudres de vanadium; déchets et débris de vanadium (sauf cendres et résidus contenant du vanadium)	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8112 92 95	Germanium sous forme brute; poudres de germanium	4,5	0
8112 99 20	Ouvrages en hafnium (celtium) et germanium, n.d.a.	7	0
8112 99 30	Ouvrages en niobium (colombium) ou en rhénium, n.d.a.	9	0
8112 99 70	Ouvrages en gallium, en indium et en vanadium, n.d.a.	3	0
8113 00 20	Cermets, sous forme brute	4	0
8113 00 40	Déchets et débris de cermets (à l'exclusion des cendres et résidus contenant des cermets)	exemption	0
8113 00 90	Ouvrages en cermets, n.d.a.	5	0
8201 10 00	Bêches et pelles, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 20 00	Fourches à fouiller, fourches à faner, fourches à fumier, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 30 00	Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs, avec partie travaillante en métaux communs (sauf piolets)	1,7	0
8201 40 00	Haches, serpes et outils similaires à taillants, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 50 00	Sécateurs et similaires maniés à une main, y compris les -cisailles à volailles-, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 60 00	Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires maniés à deux mains, avec partie travaillante en métaux communs	1,7	0
8201 90 00	Faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'exclusion des bêches, pelles, fourches, pioches, pics, houes, binettes, râteaux, racloirs, haches, serpes et outils similaires à taillants, cisailles à volailles, sécateurs et similaires maniés à une main)	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8202 10 00	Scies à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'exclusion des tronçonneuses)	1,7	0
8202 20 00	Lames de scies à ruban en métaux communs	1,7	0
8202 31 00	Lames de scies circulaires, y compris -les lames de fraises-scies- en métaux communs et avec partie travaillante en acier	2,7	0
8202 39 00	Lames de scies circulaires, y compris les lames de fraises-scies, et leurs parties, en métaux communs et avec partie travaillante en matières autres que l'acier	2,7	0
8202 40 00	Chaînes de scies, dites -coupantes-, en métaux communs	1,7	0
8202 91 00	Lames de scies droites, en métaux communs, pour le travail des métaux	2,7	0
8202 99 11	Lames de scies, y compris les lames de scies non dentées, en métaux communs et avec partie travaillante en acier, pour le travail des métaux (à l'exclusion des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires et des lames de scies droites)	2,7	0
8202 99 19	Lames de scies, y compris les lames de scies non dentées, en métaux communs, avec partie travaillante en acier, pour le travail de matières autres que les métaux (à l'exclusion des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires, des lames de fraises-scies et des chaînes de scies dites -coupantes-)	2,7	0
8202 99 90	Lames de scies, y compris les lames de scies non dentées, en métaux communs, avec partie travaillante en matières autres que l'acier (à l'exclusion des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires, des lames de fraises-scies et des chaînes de scies dites -coupantes-)	2,7	0
8203 10 00	Limes, râpes et outils similaires à main, en métaux communs	1,7	0
8203 20 10	Brucelles à usage non médical et pinces à épiler, en métaux communs	1,7	0
8203 20 90	Pinces (même coupantes), tenailles et outils similaires à main, en métaux communs (sauf brucelles et pinces à épiler)	1,7	0
8203 30 00	Cisailles à métaux et outils similaires, à main, en métaux communs	1,7	0
8203 40 00	Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main, en métaux communs	1,7	0
8204 11 00	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture fixe	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8204 12 00	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture variable	1,7	0
8204 20 00	Douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs	1,7	0
8205 10 00	Outils de perçage, de filetage ou de taraudage, maniés à la main	1,7	0
8205 20 00	Marteaux et masses, avec partie travaillante en métaux communs	3,7	0
8205 30 00	Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires à main pour le travail du bois	3,7	0
8205 40 00	Tournevis à main	3,7	0
8205 51 00	Outils à main d'économie domestique, non mécaniques, avec partie travaillante en métaux communs, n.d.a.	3,7	0
8205 59 10	Outils à main pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres, en métaux communs, n.d.a.	3,7	0
8205 59 30	Outils (pistolets) à river, à fixer les tampons, chevilles, etc., fonctionnant avec l'aide d'une cartouche détonante	2,7	0
8205 59 90	Outils à main (y compris les diamants de vitriers), en métaux communs, n.d.a.	2,7	0
8205 60 00	Lampes à souder et similaires (sauf appareils à souder fonctionnant au gaz)	2,7	0
8205 70 00	Étaux, serre-joints et similaires (autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils)	3,7	0
8205 80 00	Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	2,7	0
8205 90 00	Assortiments d'outils d'au moins deux des sous-positions précédentes	3,7	0
8206 00 00	Outils d'au moins deux des n ^{os} 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	3,7	0
8207 13 00	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	2,7	0
8207 19 10	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8207 19 90	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés, les cermets, le diamant ou les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 20 10	Filières interchangeables pour l'étirage ou le filage -extrusion- des métaux, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
8207 20 90	Filières interchangeables pour l'étirage ou le filage -extrusion- des métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 30 10	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner, pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 30 90	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner pour le travail de matières autres que le métal	2,7	0
8207 40 10	Outils à tarauder, interchangeables, pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 40 30	Outils à fileter, interchangeables, pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 40 90	Outils interchangeables à fileter pour le travail de matières autres que les métaux	2,7	0
8207 50 10	Outils interchangeables à percer, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant (à l'exclusion des outils de forage ou de sondage et des outils à tarauder)	2,7	0
8207 50 30	Forets de maçonnerie, interchangeables avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 50 50	Outils à percer, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets (à l'exclusion des outils à tarauder)	2,7	0
8207 50 60	Outils interchangeables à percer les métaux, avec partie travaillante en aciers à coupe rapide (à l'exclusion des outils à tarauder)	2,7	0
8207 50 70	Outils à percer, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en des matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés, les cermets ou les aciers à coupe rapide (à l'exclusion des outils à tarauder)	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8207 50 90	Outils interchangeables à percer des matières autres que les métaux, avec partie travaillante en d'autres matières que le diamant ou les agglomérés de diamant (à l'exclusion des outils de forage ou de sondage, des forets de maçonnerie et des outils à tarauder)	2,7	0
8207 60 10	Outils interchangeables à aléser ou à brocher, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
8207 60 30	Outils à aléser, interchangeables, pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 60 50	Outils interchangeables à aléser, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 60 70	Outils à brocher, interchangeables, pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 60 90	Outils interchangeables à brocher autres que pour l'usinage des métaux et à partie travaillante en matières autres que le diamant et les agglomérés de diamant	2,7	0
8207 70 10	Outils à fraiser, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	2,7	0
8207 70 31	Fraises à queue, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	2,7	0
8207 70 35	Fraises-mères, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	2,7	0
8207 70 38	Outils à fraiser, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets (sauf fraises à queue et fraises-mères)	2,7	0
8207 70 90	Outils interchangeables à fraiser des matières autres que le métal	2,7	0
8207 80 11	Outils à tourner, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8207 80 19	Outils à tourner, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	2,7	0
8207 80 90	Outils interchangeables à tourner des matières autres que les métaux	2,7	0
8207 90 10	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant, n.d.a.	2,7	0
8207 90 30	Lames de tournevis interchangeables, en métaux communs	2,7	0
8207 90 50	Outils interchangeables de taillage des engrenages (sauf fraises à tailler les engrenages)	2,7	0
8207 90 71	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.	2,7	0
8207 90 78	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.	2,7	0
8207 90 91	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés ou les cermets, n.d.a.	2,7	0
8207 90 99	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés ou les cermets, n.d.a.	2,7	0
8208 10 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail des métaux	1,7	0
8208 20 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail du bois	1,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8208 30 10	Couteaux circulaires, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire	1,7	0
8208 30 90	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire (sauf couteaux circulaires)	1,7	0
8208 40 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines agricoles, horticoles ou forestières (sauf pour le travail du bois)	1,7	0
8208 90 00	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou appareils mécaniques (sauf pour le travail du métal ou du bois, sauf pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire, et sauf pour machines agricoles, horticoles ou forestières)	1,7	0
8209 00 20	Plaquettes amovibles pour outils, non montées, constituées par des carbures métalliques frittés ou des cermets	2,7	0
8209 00 80	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'exclusion des plaquettes amovibles)	2,7	0
8210 00 00	Appareils mécaniques actionnés à la main, en métaux communs, d'un poids ≤ 10 kg, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	2,7	0
8211 10 00	Assortiments de couteaux du n° 8211; assortiments dans lesquels les couteaux du n° 8211 sont plus nombreux que d'autres articles	8,5	0
8211 91 30	Couteaux de table à manche et lame fixe en acier inoxydable	8,5	0
8211 91 80	Couteaux de table à lame fixe en métaux communs (sauf avec manche et lame en acier inoxydable et sauf couteaux à beurre et couteaux à poisson)	8,5	0
8211 92 00	Couteaux à lame fixe en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)	8,5	0
8211 93 00	Couteaux à lame non fixe, y compris les serpettes fermantes, en métaux communs (sauf rasoirs à lame)	8,5	0
8211 94 00	Lames tranchantes ou dentelées, en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche -canifs-, et autres couteaux du n° 8211	6,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8211 95 00	Manches en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche -canifs-, et autres couteaux du n° 8211	2,7	0
8212 10 10	Rasoirs de sûreté à lames non remplaçables en métaux communs	2,7	0
8212 10 90	Rasoirs et rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs (sauf rasoirs de sûreté à lames non remplaçables)	2,7	0
8212 20 00	Lames de rasoirs de sûreté, en métaux communs, y compris les ébauches en bandes	2,7	0
8212 90 00	Parties de rasoirs et de rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs (sauf lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bande)	2,7	0
8213 00 00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames, en métaux communs (sauf taille-haies, cisailles et articles similaires actionnés des deux mains, sécateurs et articles similaires actionnés d'une main et sauf ciseaux spéciaux de maréchal-ferrant)	4,2	0
8214 10 00	Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames, en métaux communs (sauf machines, appareils et instruments à usage similaires du chapitre 83)	2,7	0
8214 20 00	Outils et assortiments d'outils de manucure ou de pédicure (y compris les limes à ongles) en métaux communs (sauf ciseaux ordinaires)	2,7	0
8214 90 00	Tondeuses de coiffeur et autres articles à couper, n.d.a., en métaux communs	2,7	0
8215 10 20	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs, comprenant une partie uniquement argentée, dorée ou platinée	4,7	0
8215 10 30	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en acier inoxydable, comprenant au moins une partie argentée, dorée ou platinée	8,5	0
8215 10 80	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, comprenant au moins une partie argentée, dorée ou platinée	4,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8215 20 10	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en acier inoxydable, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée	8,5	0
8215 20 90	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée	4,7	0
8215 91 00	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires, en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)	4,7	0
8215 99 10	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires, en aciers inoxydables, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)	8,5	0
8215 99 90	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)	4,7	0
8301 10 00	Cadenas, en métaux communs	2,7	0
8301 20 00	Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs	2,7	0
8301 30 00	Serrures des types utilisés pour meubles, en métaux communs	2,7	0
8301 40 11	Serrures à cylindres des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs	2,7	0
8301 40 19	Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs (autres qu'à cylindres et autres que cadenas)	2,7	0
8301 40 90	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et autres que pour véhicules automobiles, meubles ou portes de bâtiments)	2,7	0
8301 50 00	Fermeurs et montures-fermeurs avec serrure, en métaux communs	2,7	0
8301 60 00	Parties des cadenas, serrures et verrous, ainsi que des fermeurs et montures-fermeurs, avec serrure, en métaux communs, n.d.a.	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8301 70 00	Clefs présentées isolément, pour cadenas, serrures et verrous, ainsi que pour fermais et montures-fermais avec serrure, en métaux communs	2,7	0
8302 10 00	Charnières de tous genres, y compris les paumelles et pentures, en métaux communs	2,7	0
8302 20 00	Roulettes avec monture en métaux communs	2,7	0
8302 30 00	Garnitures, ferrures et similaires en métaux communs, pour véhicules automobiles (sauf charnières et serrures)	2,7	0
8302 41 00	Garnitures, ferrures et similaires, pour bâtiments, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)	2,7	0
8302 42 00	Garnitures, ferrures et similaires, pour meubles, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières et roulettes)	2,7	0
8302 49 00	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermais et montures-fermais à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et similaires pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles ou meubles)	2,7	0
8302 50 00	Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires en métaux communs	2,7	0
8302 60 00	Ferme-portes automatiques en métaux communs	2,7	0
8303 00 10	Coffres-forts en métaux communs	2,7	0
8303 00 30	Portes blindées et compartiments pour chambres fortes, en métaux communs	2,7	0
8303 00 90	Coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs (sauf coffres-forts et sauf portes blindées et compartiments pour chambres fortes)	2,7	0
8304 00 00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs (à l'exclusion des meubles de bureau du n° 9403 et des corbeilles à papier)	2,7	0
8305 10 00	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, en métaux communs (sauf fermais pour livres et registres)	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8305 20 00	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs	2,7	0
8305 90 00	Attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation, et matériel de bureau similaires en métaux communs, y compris les parties des articles du n° 8305 (à l'exclusion des mécanismes complets pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, des agrafes présentées en barrettes, des punaises et des fermoirs pour livres ou registres)	2,7	0
8306 10 00	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires non électriques, en métaux communs (sauf instruments de musique)	exemption	0
8306 21 00	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	exemption	0
8306 29 10	Statuettes et autres objets d'ornement, en cuivre; ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	exemption	0
8306 29 90	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs autres que cuivre et ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	exemption	0
8306 30 00	Cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs, en métaux communs (sauf éléments optiques)	2,7	0
8307 10 00	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires	2,7	0
8307 90 00	Tuyaux flexibles en métaux communs autres que le fer ou l'acier, même avec accessoires	2,7	0
8308 10 00	Agrafes, crochets et œillets, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements	2,7	0
8308 20 00	Rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs	2,7	0
8308 90 00	Fermoirs, montures-fermoirs sans serrure, boucles, boucles-fermoirs et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, maroquinerie, etc., y compris les parties des articles du n° 8308, en métaux communs (sauf agrafes, crochets, œillets, rivets tubulaires ou à tige fendue)	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8309 10 00	Bouchons-couronnes en métaux communs	2,7	0
8309 90 10	Capsules de bouchage ou surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium, diamètre > 21 mm (à l'exclusion des bouchons-couronnes)	3,7	0
8309 90 90	Bouchons (y compris les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (sauf bouchons-couronnes, capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb, capsules de bouchage ou de surbouchage en aluminium, d'un diamètre > 21 mm)	2,7	0
8310 00 00	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, y compris les panneaux de signalisation routière (sauf les enseignes et plaques indicatrices lumineuses du n° 9405)	2,7	0
8311 10 10	Électrodes pour soudure à l'arc, à âme en fer ou acier, enrobées de matière réfractaire	2,7	0
8311 10 90	Électrodes enrobées en métaux communs, pour soudage à l'arc (autres qu'à âme en fer ou acier et enrobées de matière réfractaire)	2,7	0
8311 20 00	Fils fourrés en métaux communs, pour le soudage à l'arc	2,7	0
8311 30 00	Baguettes enrobées et fils fourrés en métaux communs, pour brasage ou soudage à la flamme (à l'exclusion des fils et baguettes à âme décapante chez lesquels le métal de brasage, décapants et fondants non compris, contient 2 % ou plus en poids d'un métal précieux)	2,7	0
8311 90 00	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques, n.d.a., ainsi que fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour métallisation par projection, n.d.a.	2,7	0
8401 10 00	Réacteurs nucléaires (Euratom)	5,7	0
8401 20 00	Machines et appareils pour la séparation isotopique et leurs parties, n.d.a. (Euratom)	3,7	0
8401 30 00	Éléments combustibles (cartouches), non irradiés, avec dispositifs de maniement, pour réacteurs nucléaires (Euratom)	3,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8401 40 00	Parties de réacteurs nucléaires, n.d.a. (Euratom)	3,7	0
8402 11 00	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur > 45 t	2,7	0
8402 12 00	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur ≤ 45 t (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	2,7	0
8402 19 10	Chaudières à tubes de fumée (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	2,7	0
8402 19 90	Chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	2,7	0
8402 20 00	Chaudières dites "à eau surchauffée"	2,7	0
8402 90 00	Parties de chaudières à vapeur et de chaudières dites "à eau surchauffée", n.d.a.	2,7	0
8403 10 10	Chaudières pour le chauffage central, en fonte (sauf chaudières à vapeur et chaudières dites "à eau surchauffée" du n° 8402)	2,7	0
8403 10 90	Chaudières pour le chauffage central, non électriques (autres qu'en fonte et sauf chaudières à vapeur et chaudières dites "à eau surchauffée" du n° 8402)	2,7	0
8403 90 10	Parties de chaudières pour le chauffage central en fonte, n.d.a.	2,7	0
8403 90 90	Parties de chaudières pour le chauffage central, n.d.a.	2,7	0
8404 10 00	Appareils auxiliaires pour chaudières du n° 8402 ou 8403 - économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, p.ex.	2,7	0
8404 20 00	Condenseurs pour machines à vapeur	2,7	0
8404 90 00	Parties des appareils auxiliaires du n° 8402 ou 8403 et des condenseurs pour machines à vapeur, n.d.a.	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8405 10 00	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs (sauf fours à coke, générateurs de gaz par procédé électrolytique et lampes à acétylène)	1,7	0
8405 90 00	Parties des générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau et des générateurs d'acétylène ou des générateurs similaires de gaz par procédé à l'eau, n.d.a.	1,7	0
8406 10 00	Turbines à vapeur pour la propulsion de bateaux	2,7	0
8406 81 10	Turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques, d'une puissance > 40 MW	2,7	0
8406 81 90	Turbines à vapeur d'une puissance > 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux et sauf turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques)	2,7	0
8406 82 11	Turbines à vapeur d'eau pour génératrices électriques, d'une puissance ≤ 10 MW	2,7	0
8406 82 19	Turbines à vapeur d'eau pour génératrices électriques, d'une puissance > 10 MW mais ≤ 40 MW	2,7	0
8406 82 90	Turbines à vapeur d'une puissance ≤ 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux et sauf turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques)	2,7	0
8406 90 10	Ailettes, aubages et rotors, pour turbines à vapeur	2,7	0
8406 90 90	Parties de turbines à vapeur, n.d.a. (à l'exclusion des ailettes, des aubages et des rotors)	2,7	0
8407 10 00	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour l'aviation	1,7	0
8407 21 10	Moteurs pour la propulsion de bateaux du type hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée ≤ 325 cm ³	6,2	0
8407 21 91	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, cylindrée > 325 cm ³ , puissance ≤ 30 kW	4,2	0
8407 21 99	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, cylindrée > 325 cm ³ , puissance > 30 kW	4,2	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8407 29 20	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour la propulsion de bateaux, d'une puissance ≤ 200 kW (à l'exclusion des moteurs du type hors-bord)	4,2	0
8407 29 80	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 200 kW (à l'exclusion des moteurs du type hors-bord)	4,2	0
8407 31 00	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée ≤ 50 cm ³	2,7	0
8407 32 10	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 50 cm ³ mais ≤ 125 cm ³	2,7	0
8407 32 90	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 125 cm ³ mais ≤ 250 cm ³	2,7	0
8407 33 10	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 250 cm ³ mais ≤ 1 000 cm ³ , pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 8701 10 et des véhicules automobiles des n°s 8703, 8704 et 8705	2,7	0
8407 33 90	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 250 cm ³ mais ≤ 1 000 cm ³ (sauf pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 8701 10 et des véhicules automobiles des n°s 8703, 8704 et 8705)	2,7	0
8407 34 10	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), cylindrée > 1 000 cm ³ , pour l'industrie du montage des motoculteurs du 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules du n° 8704 à moteur de cylindrée < 2 800 cm ³ et des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	0
8407 34 30	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 1 000 cm ³ , usagés	4,2	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8407 34 91	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, d'une cylindrée $\leq 1\ 500\ \text{cm}^3$ mais $> 1\ 000\ \text{cm}^3$ (sauf moteurs du n° 8407 34 10)	4,2	0
8407 34 99	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, d'une cylindrée $> 1\ 500\ \text{cm}^3$ (sauf pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 8701 10, voitures de tourisme du n° 8703, véhicules automobiles du n° 8704 à moteur de cylindrée $< 2\ 800\ \text{cm}^3$, et véhicules automobiles du n° 8705)	4,2	0
8407 90 10	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée $\leq 250\ \text{cm}^3$ (autres que moteurs pour aéronefs, moteurs pour la propulsion de bateaux et autres que les moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules automobiles du chapitre 87)	2,7	0
8407 90 50	Moteurs à piston alternatif ou rotatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée $> 250\ \text{cm}^3$, pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur de cylindrée $< 2\ 800\ \text{cm}^3$ et des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	0
8407 90 80	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée $> 250\ \text{cm}^3$, d'une puissance $\leq 10\ \text{kW}$ (à l'exclusion des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)	4,2	0
8407 90 90	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée $> 250\ \text{cm}^3$, d'une puissance $> 10\ \text{kW}$ (à l'exclusion des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)	4,2	0
8408 10 11	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", usagés, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n°s 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00	exemption	0
8408 10 19	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", usagés, pour la propulsion de bateaux (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n°s 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8408 10 22	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00, d'une puissance ≤ 15 kW	exemption	0
8408 10 24	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance ≤ 15 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du numéro 8906 00 10)	2,7	0
8408 10 26	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00, d'une puissance > 15 kW mais ≤ 50 kW	exemption	0
8408 10 28	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 15 kW mais ≤ 50 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 31	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00, d'une puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW	exemption	0
8408 10 39	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 41	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n ^o 8904 00 10 et aux navires de guerre du n ^o 8906 10 00, d'une puissance > 100 kW mais ≤ 200 kW	exemption	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8408 10 49	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 100 kW mais ≤ 200 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 51	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 200 kW mais ≤ 300 kW	exemption	0
8408 10 59	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 200 kW mais ≤ 300 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 61	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 300 kW mais ≤ 500 kW	exemption	0
8408 10 69	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 300 kW mais ≤ 500 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 71	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 500 kW mais ≤ 1 000 kW	exemption	0
8408 10 79	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 500 kW mais ≤ 1 000 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	2,7	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8408 10 81	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 1 000 kW mais ≤ 5 000 kW	exemption	0
8408 10 89	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 1 000 kW mais ≤ 5 000 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	2,7	0
8408 10 91	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 5 000 kW	exemption	0
8408 10 99	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 5 000 kW (à l'exclusion des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n ^{os} 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 00 10)	2,7	0
8408 20 10	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur de cylindrée < 2 500 cm ³ , et des véhicules du n° 8705	2,7	0
8408 20 31	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance ≤ 50 kW	4,2	0
8408 20 35	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW	4,2	0
8408 20 37	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, puissance > 100 kW	4,2	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8408 20 51	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance ≤ 50 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	4,2	0
8408 20 55	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	4,2	0
8408 20 57	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 100 kW mais ≤ 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	4,2	0
8408 20 99	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, puissance > 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	4,2	0
8408 90 21	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel" pour la propulsion de véhicules ferroviaires	4,2	0
8408 90 27	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", usagés (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 41	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance ≤ 15 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 43	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 15 kW mais ≤ 30 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 45	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 30 kW mais ≤ 50 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8408 90 47	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 50 kW mais ≤ 100 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 61	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 100 kW mais ≤ 200 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 65	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 200 kW mais ≤ 300 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 67	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 300 kW mais ≤ 500 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 81	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 500 kW mais ≤ 1 000 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 85	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 1 000 kW mais ≤ 5 000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8408 90 89	Moteurs à piston, à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", neufs, puissance > 5 000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	4,2	0
8409 10 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston pour l'aviation, n.d.a.	1,7	0
8409 91 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), n.d.a.	2,7	0
8409 99 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression "moteurs diesel ou semi-diesel", n.d.a.	2,7	0
8410 11 00	Turbines et roues hydrauliques, puissance ≤ 1 000 kW (à l'exclusion des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	4,5	0

CN 2007	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie
8410 12 00	Turbines et roues hydrauliques, puissance > 1 000 kW mais ≤ 10 000 kW (à l'exclusion des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	4,5	0
8410 13 00	Turbines et roues hydrauliques, puissance > 10 000 kW (à l'exclusion des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	4,5	0
8410 90 10	Parties de turbines hydrauliques ou de roues hydrauliques, n.d.a., ainsi que les régulateurs pour turbines hydrauliques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	4,5	0
8410 90 90	Parties de turbines hydrauliques ou de roues hydrauliques, n.d.a., ainsi que les régulateurs pour turbines hydrauliques (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	4,5	0
8411 11 00	Turboréacteurs, poussée ≤ 25 kN	3,2	0
8411 12 10	Turboréacteurs, poussée > 25 kN mais ≤ 44 kN	2,7	0
8411 12 30	Turboréacteurs, poussée > 44 kN mais ≤ 132 kN	2,7	0
8411 12 80	Turboréacteurs, poussée > 132 kN	2,7	0
8411 21 00	Turbopropulseurs, puissance ≤ 1 100 kW	3,6	0
8411 22 20	Turbopropulseurs, puissance > 1 100 kW mais ≤ 3 730 kW	2,7	0
8411 22 80	Turbopropulseurs, puissance > 3 730 kW	2,7	0
8411 81 00	Turbines à gaz, puissance ≤ 5 000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	4,1	0
8411 82 20	Turbines à gaz, puissance > 5 000 kW mais ≤ 20 000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	4,1	0
8411 82 60	Turbines à gaz, puissance > 20 000 kW mais ≤ 50 000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	4,1	0
8411 82 80	Turbines à gaz, puissance > 50 000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	4,1	0
8411 91 00	Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs, n.d.a.	2,7	0
8411 99 00	Parties de turbines à gaz, n.d.a.	4,1	0
8412 10 00	Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	2,2	0